



Bulletin n° 65

Année 2014

Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs

Association reconnue d'utilité publique

Couronnée par l'Académie Française

10, place Léon Blum - 75011 Paris

O.A.B.A. **Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs**

Bulletin Annuel
Numéro 65
Année 2014

Directeur de la publication :
Jean-Pierre KIEFFER

**Conseil d'administration
pour l'année 2014**

Président
Jean-Pierre KIEFFER

Vice-Président
Alain MONOD

Secrétaire Générale
Danielle HEUSE

Trésorier
Laurent BODIN

Secrétaire adjointe
Bénédicte ITURRIA-LADUREE

Trésorier adjoint
Pierre GANTIER

Membres
Gilles QUINET
Eva SOUPLET
Nathalie MELIK
Jean-Marie CARONNA
Jean-Marie CHUPIN
Fanny ALLMENDINGER

Siège social
10 place Léon Blum
75011 PARIS

Téléphone : 01 43 79 46 46

Télécopie : 01 43 79 64 15

Courriel : contact@oaba.fr

Site Internet : www.oaba.fr

Assemblée générale

- 2** Editorial
par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer
- 4** Compte-rendu de séance
- 6** Accueil
- 8** Rapport d'activité
par le Directeur de l'OABA, Monsieur Frédéric Freund
- 19** Rapport moral
par le Président de l'OABA, Docteur Jean-Pierre Kieffer
- 22** Rapport financier pour l'exercice 2013
par le Trésorier de l'OABA, Monsieur Laurent Bodin

Prix de thèse

- 24** Prix de thèse Jacqueline Gilardoni
au Docteur Audrey Groensteen
*Conception d'un guide de recommandations relatives
à la protection animale des ruminants à l'abattoir*

Conférences

- 28** Intervention de Madame Marianne Thieme
Présidente du Parti pour les animaux aux Pays-Bas
- 31** Intervention de Monsieur Jean-Luc Vuilleminot
Attaché Parlementaire de Madame Geneviève Gaillard
Députée des Deux-Sèvres
- 34** Intervention de Monsieur Allain Bougrain-Dubourg
Président de la Ligue pour la protection des oiseaux
*Evolution de la protection et de la condition animales
à travers le combat militant*
- 38** Intervention du Docteur Jérôme Languille
Chef du Bureau de la protection animale à la DGAI



Ce 65^{ème} Bulletin relate l'assemblée générale de l'OABA qui se tenait le samedi 5 avril 2014 dans la salle Lamartine de l'Assemblée Nationale, sous le parrainage de Madame le Docteur Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres.

"On n'a pas deux cœurs, l'un pour l'homme, l'autre pour l'animal, on a du cœur ou on n'en a pas" cette célèbre maxime d'Alphonse de Lamartine trouvait son écho lors de la réunion qui se tenait dans la salle qui porte le nom du poète.

Espoir

Présidente du groupe d'études sur les animaux, Geneviève Gaillard vient de déposer, au nom de ce groupe parlementaire, la proposition de loi n°1903 relative au statut juridique de l'animal. C'est une démarche importante pour faire évoluer ce statut lors d'un débat parlementaire attendu, malgré la forte pression de certains lobbys.

Après la Déclaration Universelle des Droits de l'Animal remise à l'UNESCO en 1973 par Georges Heuse, après la loi n°76-629 du 10 juillet 1976 définissant l'animal comme un être sensible, espérons que le législateur, 40 ans plus tard, saura attribuer à l'animal la place qui lui revient dans le code civil, différenciant les êtres vivants des objets, en cohérence avec les autres codes.

Désespoir

Il y a exactement 50 ans, l'OABA obtenait son premier grand succès avec l'obligation de l'étourdissement pour réduire la souffrance des animaux à l'abattoir. Malheureusement, un demi-siècle plus tard, on déplore la dérive des abattages sans étourdissement en France, alors que d'autres pays européens viennent d'interdire cette pratique.

Je remercie nos adhérents et donateurs qui apportent les seules ressources de l'OABA. Sans eux, nous ne pourrions pas mener toutes les actions pour la protection des animaux que nous vous présentons dans ce Bulletin.

Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Président de l'O.A.B.A.



Nous adressons tous nos remerciements à notre personnel qui a assuré la frappe des textes de ce bulletin, ainsi qu'à notre délégué Jacques Lemarquis qui a assuré la mise en page et négocié les conditions d'impression. Ce bulletin illustré de photographies en couleur est édité dans les meilleures conditions financières et dans le respect de l'environnement (encres végétales labellisées Imprim'Vert et papier FSC recyclé 60 %).

Nos remerciements au photographe Claude Sarrabia (Allo Photo).

Assemblée générale 2014



Samedi 5 avril 2014

Salle Lamartine
Assemblée Nationale
101, rue de l'Université à Paris

AG 2014

Compte-rendu de séance

L'assemblée générale 2014 de l'Œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoirs s'est tenue le samedi 5 avril 2014, dans la salle Lamartine de l'Assemblée Nationale. Pour la 13ème année consécutive, la réunion était présidée par le Docteur Jean-Pierre Kieffer, aux côtés des membres du Bureau directeur et du directeur, Frédéric Freund.



Le bureau de l'assemblée générale était composé du Président, le Docteur vétérinaire Jean-Pierre Kieffer, du Vice-président Maître Alain Monod avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation, de la Secrétaire générale Danielle Heuse et du Trésorier Laurent Bodin.

Le Président ouvrait la séance par des remerciements adressés à Madame Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres, dont le parrainage a permis la réunion dans cette salle de l'Assemblée Nationale. Elle était représentée par son attaché parlementaire, Jean-Luc Vuilleminot.

L'Assemblée générale de l'OABA réunissait cette année, de nombreux représentants d'associations de protection animale et d'organisations professionnelles (Syndicat national des inspecteurs en santé publique vétérinaire, Conseil supérieur de l'ordre des vétérinaires, Syndicat des techniciens du ministère de l'Agriculture) et le Bureau de la protection animale de la DGAL, représenté par le Docteur Jérôme Languille. Les adhérents qui n'avaient pas pu être présents avaient témoigné leur confiance en adressant 680 pouvoirs.

► Première partie : Assemblée générale de l'OABA

• Rapport d'activité

Le Président Jean-Pierre Kieffer et le Directeur Frédéric Freund ont présenté le rapport d'activité pour l'année 2013 et le premier trimestre 2014. Ce rapport d'activité était adopté à l'unanimité

• Rapport moral

Le président Jean-Pierre Kieffer a donné lecture de son rapport moral, dans lequel il a retracé cinquante années d'évolution des méthodes d'abattage depuis la publication du décret rendant obligatoire l'étourdissement en 1964. Puis, il a fait part des espoirs sur l'évolution du statut juridique de l'animal et des déceptions.



• Rapport financier pour l'exercice 2013

Monsieur Laurent Bodin, trésorier de l'OABA, a présenté le rapport financier pour l'année 2013. Monsieur Patrick Cavanna, expert-comptable, avait donné quitus sur la gestion des comptes arrêtés au 31 décembre 2013. Ce rapport financier était approuvé à l'unanimité.

Le montant de la cotisation était fixé à 20 euros pour les membres adhérents et à 200 euros pour les membres bienfaiteurs.

Il était procédé à la nomination d'un commissaire aux comptes titulaire : Monsieur Nicolas Mazuranok et d'un suppléant : Monsieur Didier-Yves Racape.



• Elections statutaires

Conformément aux statuts, il a été procédé au renouvellement des membres du conseil d'administration. Les quatre administrateurs sortants ont été réélus à l'unanimité :

- Laurent Bodin, conseiller en gestion du patrimoine
- Jean-Marie Chupin, retraité de l'Institut de l'élevage, chef de projet bien-être animal
- Pierre Gantier, ingénieur des travaux agricoles
- Danielle Heuse, psychologue

▮ Deuxième partie : Prix de thèse

Le Prix de thèse était remis au Docteur Audrey Groensteen pour sa thèse de Doctorat vétérinaire "Conception d'un guide de recommandations relatives à la protection animale des ruminants à l'abattoir". Cette thèse comporte un guide illustré par Brigitte Renard. Il a été diffusé par l'OABA auprès des établissements d'abattage, des services vétérinaires des DDPP et des fédérations professionnelles.



▮ Troisième partie : Intervention de Marianne Thieme



Dans un message vidéo adressé à l'OABA, Marianne Thieme, Présidente du Parti pour les animaux aux Pays-Bas est intervenue pour présenter la création en 2002 de ce premier parti pour les animaux au monde et le seul à siéger au Parlement et au Sénat.

Le Docteur Bénédicte Iturria-Ladurée, administratrice de l'OABA et résidant aux Pays-Bas a présenté ce parti et ses actions d'information des consommateurs sur les produits respectueux du bien-être animal. Un bel exemple à suivre.

▮ Quatrième partie : Intervention de Jean-Luc Vuilleminot

Jean-Luc Vuilleminot s'est exprimé au nom du Docteur Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres, dont il est l'attaché parlementaire. Il a exposé les actions du Groupe d'études sur les animaux et annoncé le dépôt prochainement d'une proposition de loi pour modifier le statut juridique des animaux.

▮ Cinquième partie : Intervention d'Allain Bougrain-Dubourg

Allain Bougrain-Dubourg a rappelé avec émotion sa première rencontre avec la fondatrice de l'OABA, Jacqueline Gilardoni. Il a retracé l'évolution de la protection et de la condition animales à travers le combat militant.

Il s'est ensuite interrogé, faisant écho aux propos de Jean-Luc Vuilleminot et au travail parlementaire de Geneviève Gaillard, sur la modification du statut juridique de l'animal que beaucoup d'intellectuels et de juristes appellent de leurs vœux, avec les associations de protection animale.



▮ Sixième partie : Intervention du Docteur Jérôme Languille

Le Docteur Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture est intervenu pour apporter des précisions sur les différents points évoqués dans les interventions et pour répondre à des questions des participants.

La séance était levée à 17 heures et suivie d'un cocktail.

Accueil par Jean-Pierre Kieffer

Président de l'OABA

Pour la 13^{ème} année, j'ai le plaisir de présider l'assemblée générale de l'OABA fondée il y a 53 ans par Jacqueline Gilardoni.

Je remercie Madame le Docteur Geneviève Gaillard, Députée des Deux-Sèvres qui nous permet, grâce à son parrainage, de nous réunir dans cette salle Lamartine de l'Assemblée Nationale. Présidente du groupe d'études sur les animaux, elle a soutenu plusieurs propositions de loi pour une meilleure condition animale. Elle doit déposer prochainement une proposition de loi pour modifier le statut de l'animal. Je lui exprime toute ma gratitude. Je remercie son attaché parlementaire Jean-Luc Vuillemenot qui a facilité l'organisation de cette réunion. Nous connaissons son implication dans la défense des animaux.



Je remercie le Docteur Jérôme Languille, chef du bureau de la protection animale du ministère de l'Agriculture. Je salue la présence de plusieurs représentants de la profession vétérinaire, journalistes, fonctionnaires ou praticiens, en particulier le Docteur Benoit Assémat, Président de la Fédération des syndicats vétérinaires de France, le Docteur Ghislaine Jançon représentant le Président du Conseil supérieur de l'ordre, le Docteur Michel Baussier.



Je salue la présence de représentants d'associations de protection animale et d'organisations professionnelles.

Je remercie les membres du Bureau directeur de l'OABA, au premier rang desquels notre Vice-président Maître Alain Monod, notre Secrétaire générale Danielle Heuse et notre Trésorier Laurent Bodin, ainsi que tous les membres du Conseil d'administration. Merci à nos délégués enquêteurs présents dans la salle qui visitent les abattoirs avec compétence et motivation, également merci à notre personnel administratif sous l'autorité de notre Directeur Frédéric Freund.

Enfin, je vous remercie toutes et tous de votre présence à notre réunion. Les adhérents qui n'ont pas pu être présents nous ont manifesté leur confiance en nous adressant 680 pouvoirs.

En ouverture de cette réunion qui se tient dans la salle Lamartine je citerai le poète : *On n'a pas deux cœurs, l'un pour l'homme, l'autre pour l'animal... on a du cœur ou on n'en a pas.*



Accueil par Jean-Luc Vuilleminot

Attaché parlementaire

Je suis très heureux de vous accueillir dans cette salle de l'Assemblée Nationale, au nom de Madame Geneviève Gaillard, députée des Deux-Sèvres, présidente du groupe d'études sur les animaux.

Je tiens à souligner que dans les deux Chambres, il n'y en a qu'une qui compte un groupe d'études sur les animaux, c'est l'Assemblée Nationale. Je reviendrai plus tard sur ce groupe pour le sujet récurrent qui est le statut de l'animal.

Nous sommes ici dans une enceinte où les lois sont faites, discutées. Elles régissent la collectivité, la nation dans laquelle nous habitons. Les parlementaires sont des gens comme vous et moi. Reprenant la citation de Lamartine, il faut de temps à autre savoir saisir non pas l'un des deux cœurs mais le cœur essentiel pour qu'ils acceptent d'adhérer à certains de vos propos. La mission la plus délicate aujourd'hui pour Madame Geneviève Gaillard est de travailler auprès de ses collègues parlementaires de tous bords politiques confondus pour que les mentalités évoluent. C'est un travail pour lequel nous sommes dans une phase un peu compliquée en ce moment.



Vous êtes dans la salle Lamartine de l'Assemblée Nationale. Au-dessus de nous se trouvent les bureaux des parlementaires qui n'ont rien de fastueux : un bureau-chambre avec une douche qui permet à chaque parlementaire d'assurer son mandat, d'y vivre le temps des discussions ici au Parlement. Il y a tout un travail qui se fait en commissions. Nous sommes dans une des salles qui accueillent régulièrement les grandes commissions comme la Commission des Finances ou la Commission des Affaires sociales qui entendent un certain nombre d'experts sur les grands sujets de société. Les parlementaires ont besoin de comprendre les enjeux des dossiers, de connaître les préoccupations portées par des associations comme la vôtre, de mesurer à quel point ils sont importants dans la perspective de l'organisation des textes qui régissent notre société.

Je voudrais terminer par deux précisions :

D'abord vous remercier pour l'hommage que vous avez souhaité faire à Geneviève Gaillard qui n'a pas pu se joindre à nous dans un contexte de déconvenue politique, mais je sais qu'elle est de cœur totalement avec nous et je lui transmettrai vos messages.

Ensuite, tout en cheminant vers la rue de l'Université, je pensais à ce premier texte de protection animale qui, dans l'hémicycle du Palais Bourbon, a été adopté il y a quelques années à l'initiative du Général Comte de Grammont. On peut dire que c'est une pierre fondatrice dans le Droit français. Si on observe la bibliographie, on constate que ce ne fut pas simple et que les lazzis, les quolibets, les chants d'oiseaux, les miaulements et aboiements ont ponctué les débats à l'intérieur de cette grande maison. Il s'en est fallu quand même pour que quelqu'un, que j'admire profondément qui s'appelait Victor Hugo, se lève et impose sa parole, sa notoriété, son aura pour que les parlementaires reviennent sur une dimension qui était peut-être une dimension plus philosophique, plus humaniste de ce texte et qui à mon sens a fondé dans cette maison une première démarche législative. Malheureusement, les choses sont ce qu'elles sont, la société a beaucoup évolué, les lois n'avancent pas aussi vite que nous le souhaiterions.

Mais souvenons-nous que dans cette maison il y a des débats de société importants. Le statut juridique de l'animal, à mes yeux, en est un. Toute chose étant comparable par ailleurs, je me souviens d'un très grand discours de Monsieur Badinter lorsqu'on a aboli la peine de mort, et je pense que notre société s'enorgueillirait un jour pour que ce débat sur le statut de l'animal ait lieu ici, dans l'hémicycle.

Rapport d'activité



Frédéric Freund
Directeur de l'OABA

Jean-Pierre Kieffer, Président de l'OABA, présentait le fonctionnement et la représentativité de l'OABA, avant de donner la parole à Frédéric Freund, Directeur de l'OABA, pour commenter la communication, les actions contentieuses, le sauvetage d'animaux et les actualités en matière d'abattage des animaux.

► Fonctionnement de l'OABA

L'OABA, association reconnue d'utilité publique depuis 1965, fonctionne avec un secrétariat de quatre personnes placées sous l'autorité du directeur Frédéric Freund dont les compétences juridiques permettent à notre association de mener avec efficacité des actions contre les auteurs de mauvais traitements aux animaux. Il est aidé par deux avocats et un magistrat qui siègent au conseil d'administration. Il intervient souvent sur le terrain pour le retrait d'animaux pour mauvais traitements ou abandon de soins et qui sont confiés à l'OABA. Il gère aussi nos troupeaux du bonheur répartis à différents endroits de l'Hexagone.



Elizabeth, Danièle, Monica et Yvonne

Une équipe de six délégués intervient dans toute la France pour visiter des élevages, des marchés et des abattoirs. Leur formation professionnelle et leur motivation permettent de faire évoluer les pratiques des abattoirs vers une meilleure application de la réglementation existante.

Le conseil d'administration est composé de douze membres bénévoles qui constituent une équipe soudée aux compétences complémentaires.

Ce fonctionnement et les actions de l'OABA ne sont possibles que grâce au soutien de nos adhérents et donateurs, fidèles et plus nombreux chaque année. Nous les remercions de nous donner les moyens d'agir. Rappelons que notre association ne bénéficie d'aucune aide extérieure et d'aucune subvention, ce qui nous permet de rester indépendants et de dire et d'écrire ce que nous pensons...

► Représentativité de l'OABA

L'OABA siège dans des comités consultatifs, participe à des groupes de travail, collabore à des recherches scientifiques et fédère des actions collectives

• *Conseils en matière de politique sanitaire animale et végétale*

Le président du CNPA et de l'OABA, le Docteur Jean-Pierre KIEFFER, siège au Conseil National d'Orientation de la Politique Sanitaire Animale et Végétale placé auprès du ministère chargé de l'agriculture. Le CNOPSAV a vocation à être consulté sur les orientations de la politique sanitaire, animale et végétale. Il peut aussi être consulté sur les projets de mesures réglementaires ou toutes autres questions relatives à la santé et à la protection des animaux et des végétaux.

Les Conseils régionaux d'orientation de la politique sanitaire animale et végétale sont placés sous l'autorité de chaque préfet de région. L'OABA est membre de quatorze CROPSAV.

Mais de par leurs missions et compositions, ce Conseil national (CNOPSAV) et ces Conseils régionaux (CROPSAV) ont surtout vocation à traiter des questions sanitaires. Comment pourrait-il en être autrement avec un seul représentant des organisations de protection animale dans chaque Conseil ? Pour répondre à cette critique, le ministère de l'Agriculture a créé un comité d'experts "Bien-être animal", section spécialisée du CNOPSAV composée de plusieurs organisations nationales de protection animale. Il s'est réuni le 13 novembre 2013. L'OABA a pu interpellé le ministère sur le montant des crédits alloués aux actions de protection animale. Une critique entendue car ce budget, fixé dans la loi de finances pour 2014 à 108 256 euros (pour l'ensemble du territoire et pour les animaux de rente et de compagnie), a été revu à la hausse : 335 000 euros. Ce qui, bien évidemment, reste très insuffisant.

• *Comité de pilotage interministériel de l'Aïd al Adha (Aïd el kebir)*

L'OABA est la seule association de protection animale à participer à la réunion du comité de pilotage de l'Aïd el kebir, sous l'autorité des ministères de l'Agriculture, de l'Intérieur et de la Justice. A notre demande, deux réunions se sont tenues cette année 2013, l'une en avril 2013 pour faire un bilan de l'Aïd el kebir de 2012 et l'autre en septembre pour préparer la fête musulmane qui débutait le 15 octobre.

Depuis plusieurs années, les pouvoirs publics entendent faire la traque aux abattages clandestins. La mobilisation des forces de l'ordre et des services vétérinaires a visiblement été payante et de nombreux sites d'abattages clandestins ont été dénombrés et verbalisés. Espérons que la justice saura donner à ces affaires les suites qui s'imposent. Les auteurs et les complices de ces abattages hors abattoirs sont passibles de peines d'emprisonnement (jusqu'à 6 mois) et d'amende (jusqu'à 15 000 euros).

Des abattoirs temporaires sont agréés à l'occasion de l'Aïd el kebir. Ils étaient au nombre de 61, cette année 2013 : un record battu. Sur ces sites temporaires, il est difficile de faire respecter la réglementation relative à l'hygiène et la protection animale (comme dans certains abattoirs pérennes...), en particulier en ce qui concerne le matériel de contention des animaux, la formation du personnel et l'autorisation à la dérogation de l'obligation d'étourdissement. Rien de surprenant dans ces chapiteaux dressés sur des parkings publics ou ces fermes transformées en "abattoirs" à grand renfort de bâches.



L'OABA a participé à la rédaction d'un "Guide pratique de recommandations pour les abattoirs temporaires" rédigé par des élèves inspecteurs de l'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV). Espérons que les préfetures en tiendront compte lors de la délivrance des agréments et que les services vétérinaires sauront les faire respecter.

• *Groupe de travail AFNOR (Agence française de Normalisation)*

L'OABA participe à deux groupes de travail. Le premier, sur le bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments, a pour but de développer une spécification technique internationale (norme ISO) qui permettra :

- d'encourager les gouvernements à mettre en pratique les préconisations de l'OIE en matière de bien-être animal dans le commerce international d'aliments d'origine animale,
- d'encourager les opérateurs à se conformer aux préconisations de l'OIE en matière de bien-être animal dans le commerce international d'aliments d'origine animale,
- de promouvoir l'harmonisation internationale des référentiels en termes de bien-être des animaux utilisés pour la production d'aliments.

Le second concerne le développement d'une norme européenne sur les aliments halal. Malgré les désapprobations fondamentales exprimées par la France et l'Allemagne lors de l'étude de faisabilité (à laquelle a également participé l'OABA entre 2010 et 2012), le Bureau Technique du Comité Européen de Normalisation (CEN) a approuvé lors de sa réunion d'avril 2013 la création du comité de projet "Aliments halal". Ce comité est présidé par la Turquie.

Compte tenu de ces résultats et des décisions prises par le CEN, l'AFNOR a donc engagé les démarches pour créer une commission française de normalisation pour suivre le développement de ce projet européen. La première réunion de cette commission s'est tenue en janvier 2014. Un programme de travail a été arrêté et l'OABA participe au groupe de rédaction sur les conditions d'abattage des animaux.

• *Consultation ANSES*

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) a créé un groupe de travail sur le bien-être animal, en septembre 2012. Les experts de l'ANSES ont évalué le "guide des bonnes pratiques de protection des bovins au moment de leur abattage" rédigé dans le cadre de l'entrée en vigueur, depuis le 1^{er} janvier 2013, du règlement européen sur la protection animale en abattoirs.

L'ANSES a auditionné l'OABA, le 15 janvier 2013, afin de recueillir ses observations critiques sur ce guide de bonnes pratiques. D'autres guides concernant les petits ruminants et les porcs ont été adressés à l'OABA pour avis en octobre 2013. Le bureau et les délégués de l'OABA ont adressé leurs observations au bureau de la protection animale de la DGAL en janvier 2014. Nous attendons le dernier guide sur les volailles.

• *Formation sur les procédures de retrait d'animaux maltraités*

L'OABA a été invitée par la DGAL, à participer et à s'exprimer, le 24 octobre 2013, à l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) basée à Marcy l'Etoile près de Lyon. Notre directeur est intervenu dans le cadre d'une session de formation juridico-pratique destinée aux agents des DD(CS)PP de plus en plus confrontés à la gestion des cas de maltraitance envers les animaux. L'intervention de l'OABA s'articulait parfaitement avec celle de la représentante de la Chancellerie.

• *Audition sur l'étiquetage par la Commission européenne*

Pragma Research, conduit une étude pour la DG SANCO de la Commission européenne sur l'information des consommateurs sur l'étourdissement des animaux avant l'abattage. Cette étude s'inscrit dans la stratégie européenne pour la protection et le bien-être des animaux pour la période 2012-2015, qui a été adoptée en janvier 2012. L'étude a pour objectif :

- de collecter des données complètes et fiables à travers une enquête auprès de consommateurs européens de viande, et d'analyser les données afin de comprendre l'intérêt des consommateurs à être informés sur l'étourdissement des animaux d'élevage avant l'abattage,
- de consulter les parties prenantes.

L'OABA avait été informée, à l'automne 2013, par Eurogroup for Animals, de ce travail de consultation et s'était manifestée auprès de la Commission européenne en fin d'année afin de l'informer sur les résultats du sondage réalisé pour l'OABA et One Voice sur les attentes des consommateurs français en matière d'étiquetage des viandes. C'est donc fort logiquement que l'OABA a été auditionnée le 4 mars 2014 par les services d'Agra CEAS Consulting.



• *Colloque sur le statut juridique de l'animal*

Plus de 250 personnes assistaient au colloque "*Nous et l'animal*" qui réunissait au Palais du Luxembourg (Sénat) des intervenants de tous horizons, philosophes, psychologues, avocats, agriculteurs, scientifiques, vétérinaires et journalistes.

Ce colloque organisé par le groupe Ecolo-Ethik présidé par la sénatrice Chantal Jouanno et la magistrate Laurence Vichnievsky s'inscrit dans une réflexion sur le statut juridique de l'animal pour aboutir à un projet de loi modifiant le Code civil. Cette réunion faisait suite au livre de Karine Lou Matignon "*Les animaux aussi ont des droits*".

Boris Cyrulnik, neuropsychiatre et éthologue, Matthieu Ricard, moine bouddhiste et philosophe et Yves Coppens, paléanthropologue ont introduit le colloque en insistant sur la proximité de l'homme et de l'animal. Puis, étaient abordés quatre thèmes qui avaient fait l'objet de tables rondes préparatoires : la reconnaissance de l'animal par la science et la pensée, l'animal et l'économie, l'animal et l'éducation, et enfin le régime juridique de l'animal en France et à l'étranger.

Des experts de renom se sont succédé à la tribune ou en retransmission : Jane Goodall, Peter Singer, Elisabeth de Fontenay, Allain Bougrain-Dubourg, Yann Arthus-Bertrand, Jean-Pierre Marguenaud, mais aussi Aymeric Caron, Laurence Parisot et Louis Schweitzer. L'intervention du Président de l'OABA sur les problématiques de l'abattage rituel a été chaleureusement applaudie.

Mais sur quoi pourraient déboucher ce colloque ainsi que les propositions de loi attendues, quand le Président de la République exclut toute évolution du statut juridique de l'animal ?

Communication de l'OABA

• Lettre de l'OABA

La *Lettre de l'OABA*, semestrielle, est adressée à nos adhérents, à des journalistes et à des responsables politiques. Elle est aussi téléchargeable depuis notre site web où l'on trouve l'essentiel de la réglementation et de l'actualité sur la protection des animaux d'élevage.

• Site Internet et réseaux sociaux

Notre site Internet a été récemment remanié. Il permet le don en ligne. Nos communiqués de presse et surtout la liste des abattoirs pratiquant l'abattage avec étourdissement sont très consultés par les internautes.

Une page Facebook, gérée par une jeune vétérinaire et un compte Twitter ont également été créés en 2013.



• Interviews

L'OABA est intervenue à de multiples reprises dans la presse régionale (radios et journaux) pour s'exprimer sur différentes affaires de maltraitements animaux.

Une interview croisée entre notre directeur et le directeur général de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture a été diffusée par le site internet *Atlantico* en février 2013, autour de la problématique de l'abattage sans étourdissement. Sur ce même sujet, une tribune de l'OABA est parue en automne 2013 dans la revue *LEcologiste*, édition française de *The Ecologist*.

Le Président de l'OABA a participé, en mars 2013, à l'émission *Vivre avec les bêtes* diffusée sur France Inter et animée par Allain Bougrain-Dubourg et la philosophe Elisabeth de Fontenay. L'OABA a rencontré Olivia Mokiejewski, journaliste qui a réalisé le documentaire "Une vie de cochon" diffusé en novembre 2013 sur France 2. Par ailleurs, le magazine *Envoyé Spécial* de France 2 qui prépare un reportage sur la sécurité sanitaire en abattoirs, a rencontré l'OABA en début d'année 2014. L'OABA est également souvent citée par Luce Lapin, dans sa rubrique *Les puces* fort appréciée par les amis des animaux dans l'hebdomadaire *Charlie Hebdo*.

- *Communiqués de presse*

L'OABA a diffusé 6 communiqués de presse en 2013. Notre communiqué du 4 février 2014 qui dénonçait l'inobservation des règles européennes de protection animale en abattoirs de volailles par les services officiels de contrôle, afin de ne pas entraver l'export de viande halal, a été repris par le *Canard Enchaîné* !

- *Guides de recommandations en abattoirs*

L'OABA a diffusé en fin d'année 2013, le guide de recommandations relatives à la protection animale des ruminants à l'abattoir. Ce guide est issu de la thèse du docteur vétérinaire Audrey Groensteen.

Il a été diffusé à tous les abattoirs ainsi qu'à l'ensemble des services vétérinaires de l'Administration. Ce guide a reçu un excellent accueil et de nombreux exemplaires ont été commandés à l'OABA.

L'OABA a aussi confié au docteur Audrey Groensteen la rédaction d'un guide de recommandations pour l'abattage des porcs. Il devrait être diffusé au cours du second trimestre 2014.

■ Nos actions contentieuses et sauvetages d'animaux

- *Un constat : plus de maltraitements*

Au cours de l'année 2013, l'OABA a initié 31 procédures pénales concernant majoritairement des animaux délaissés ou maltraités par leur détenteur. Quelques dossiers d'abattages clandestins ont également été traités. Notons qu'il ne s'agit pas toujours d'abattages effectués lors de l'Aïd. La crise économique semble porter de plus en plus de personnes à aller "se servir" dans les prés pour obtenir de la viande...

Certains créent des abattoirs clandestins et n'hésitent pas à écouler de nombreuses tonnes de viande. Il s'agit d'une véritable économie parallèle, qui comporte néanmoins de vrais risques sanitaires. Et que dire des conditions dans lesquelles les animaux sont tués...

En ce début d'année, un acte de maltraitance a été fort médiatisé : un "imbécile" s'est filmé en train de maltraiter un chaton. Il a été lourdement condamné à un an de prison ferme. Une sanction qui s'explique avant tout par le casier judiciaire chargé de l'individu.

Mais cette médiatisation a eu un effet pervers inattendu. Certains se sont "amusés" à l'imiter. C'est ainsi que nous avons eu connaissance d'actes de cruauté sur plusieurs animaux de ferme en ce début d'année 2014. Ainsi, près d'Orange, ce sont 24 brebis et agneaux qui ont été massacrés à coup de barre de fer et batte de baseball. Quelques jours auparavant, des moutons subissaient le même sort dans un terrain situé à la sortie de Perpignan. A Massy, dans l'Essonne, cinq jeunes gens ont été interpellés après avoir volé une chèvre dans un parc et l'avoir frappée avant de lancer leur chien sur la pauvre bête. Quatre adolescents ont également été arrêtés en Haute-Garonne après avoir torturé à mort un canard.

L'année dernière, près de Blaye (en Gironde), ce sont plusieurs bovins et caprins qui ont été pris pour cible par un mystérieux tireur alors que dans l'Aude, cinq bovins ont été abattus au fusil. Dans l'Indre, ce sont des bovins qui ont été empoisonnés au raticide. Et, horreur absolue près de Saint-Gaudens où un incendie criminel a fait périr 180 bovins en septembre 2013 !

L'OABA s'est bien évidemment manifestée auprès des services de gendarmerie et de police, chargés de ces enquêtes. Mais il n'est pas évident de trouver les auteurs de ces faits immondes.



• Une conséquence : plus d'animaux sauvés

Parmi les 31 procédures pénales introduites en 2013, figurent 16 dossiers où l'OABA s'est vu confier la garde d'animaux abandonnés ou maltraités. Ce sont ainsi 988 animaux qui ont été confiés à l'OABA en 2013, soit 11 équidés, 484 ovins-caprins, 483 bovins et 10 volailles.

Sur les trois premiers mois de l'année 2014, ce sont déjà huit nouveaux dossiers contentieux qui ont été ouverts. Et en quatre dossiers, ce sont 126 bovins, 122 ovins et 15 caprins qui ont été remis à l'OABA dans l'attente du jugement devant statuer sur leur sort.

L'OABA a également répondu favorablement en ce début d'année 2014 à la demande de plusieurs services vétérinaires qui souhaitaient retirer des animaux maltraités. Mais ces animaux n'ont pas été confiés à l'OABA car leur propriétaire a préféré les vendre avant de les voir saisis par l'Administration puis par la justice.

Le troupeau du bonheur de l'OABA ne cesse de s'agrandir. Bon nombre de nos protégés sont présentés dans le calendrier 2014 de l'OABA. Nous remercions toutes les personnes, professionnels ou particuliers, qui s'occupent si bien de ces animaux qui ont la chance de finir paisiblement leur vie au pré grâce à la générosité de nos adhérents.

L'OABA est également intervenue à plusieurs reprises pour financer le transport et l'hébergement d'animaux sauvés par des particuliers ou par de "petites" associations qui ont racheté des animaux pour les sauver de l'abattoir. Quatre veaux laitiers sont ainsi arrivés dans notre ferme du bonheur en Bourgogne. Une vache Casta a rejoint notre ferme du bonheur au Pays basque.



► Elevages et transports d'animaux vivants

• Elevages gigantesques : la fin des paysans ?

Depuis plusieurs mois, nous voyons fleurir des projets de ferme d'élevages gigantesques. La ferme "des 1000 vaches" dans la Somme, est un exemple particulièrement emblématique. L'association "NOVISSSEN" (NOs Villages Se Soucient de leur ENvironnement), créée en novembre 2011 se bat depuis contre ce projet démentiel et a reçu le soutien de nombreuses ONG de protection animale (dont l'OABA) et de l'environnement.



Ce projet qui consiste à rassembler sur un même site 1 000 vaches laitières et leurs veaux sous plusieurs bâtiments (ces animaux ne verront jamais la lumière du jour) porte en germe l'accélération de la disparition des paysans. Comme le faisait justement remarquer un porte-parole de la Confédération paysanne : *“à terme, il ne faudrait plus que 2 500 usines de ce type pour arriver à la production laitière des 75 000 fermes actuelles”* !

Dans la Creuse, à La Courtine, un projet de construction d'un atelier d'engraissement de 1 000 bovins est en gestation depuis plusieurs années. Un projet qui ne manque pas de susciter de vives oppositions.

Tout comme les protestations d'Alsace Nature (France Nature Environnement) qui se bat contre l'extension de plusieurs élevages de poulettes, revendues ensuite comme poules pondeuses. Parmi les nombreux dossiers en cours, figure une ferme d'élevage qui entend ajouter un bâtiment de 120 000 places à son élevage qui produit déjà 800 000 poulettes par an. Des conditions d'élevage, en cages, qui ne correspondront jamais aux besoins comportementaux des poules.

• Les normes “bien-être” en élevage bafouées



La réglementation relative à la protection des animaux en élevage est malmenée dans certains pays de l'Union européenne. En ce début d'année, la Commission de Bruxelles a ainsi engagé une procédure contentieuse contre six Etats membres, dont la France, qui ne respectent pas les exigences de la directive de 2008, applicable depuis le 1^{er} janvier 2013. Le contentieux porte sur l'obligation de maintenir les truies en groupes et non plus dans des stalles individuelles pendant une partie de leur gestation. Début 2014, 15% des élevages français ne respecteraient toujours pas cette obligation.

Un contentieux qui rappelle celui de janvier 2012 où la Commission européenne avait adressé une mise en demeure à 13 Etats membres, dont la France, au sujet de la directive européenne (n°1999/74/CE) qui impose d'accorder un peu plus d'espace aux poules pondeuses et d'aménager leurs cages, avec en particulier perchoir, litière et nid. Le remplacement des “cages conventionnelles” par des “cages aménagées”, s'était fait avec beaucoup trop de retard dans ces élevages en batteries qui représentent près de 80 % de la production des œufs en France.



• Des transports toujours plus longs...

De plus en plus d'animaux sont transportés dans l'UE dans des conditions qui restent précaires, déplorait le Parlement européen l'année dernière.

Un fait divers rapporté par le quotidien *Le Progrès*, en novembre 2013, prouve que la réduction des durées de transport doit être rapidement mise à l'ordre du jour à la Commission européenne. Cet article relatait un accident de la route survenu sur l'autoroute A 40 près de Bourg-en-Bresse : un camion transportant 180 porcs s'était couché sur l'autoroute à la suite de l'endormissement du chauffeur. Une grande partie des animaux avait dû être euthanasiée. Mais on apprenait surtout que ce camion était parti de Hollande à destination de ... Naples.

L'OABA ne cesse de demander qu'une limitation de la durée de transport à 8 heures soit introduite dans le droit européen pour tout transport d'animaux à destination de l'abattoir. Une demande que devraient soutenir les professionnels français de la filière viande qui ne cessent de dénoncer le “dumping social” de certains abattoirs allemands qui embauchent des travailleurs étrangers afin de réduire leurs coûts de fonctionnement...

L'OABA a également dénoncé une nouvelle fois, fin 2013, le scandale de l'exportation d'animaux vivants vers les pays du pourtour méditerranéen en relayant le communiqué diffusé par l'association *Compassion In World Farming* (CIWF) qui a diffusé sur Internet les images tournées par ses enquêteurs dans le plus grand abattoir du Liban. L'abattoir de Beyrouth est la destination finale de nombreux ovins et bovins en provenance de France, de République Tchèque et d'Espagne. Les enquêteurs de CIWF y ont été témoins de traitements inacceptables infligés aux animaux.

Enquête : des animaux français abattus dans des conditions déplorables au Liban

CIWF, l'ONG internationale dédiée aux animaux d'élevage, dévoile des images choquantes tournées dans le plus grand abattoir de Beyrouth
Pour visionner les images : [lien vers la vidéo](#) (attention images difficiles)

DES CONDITIONS DÉPLORABLES EN VIOLATION DES NORMES INTERNATIONALES

L'enquête de CIWF révèle de graves violations des normes internationales sur l'abattage, édictées par l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), dont le Liban est Pays Membre. L'abattoir du quartier de la Quarantaine de Beyrouth au Liban est la destination finale de nombreux moutons et bovins en provenance de France, République Tchèque et Espagne.

Les enquêteurs ont été témoins de traitements inacceptables infligés à ces animaux : battus avec violence pour les faire avancer, les moutons traînés par les membres sur le sol couvert de sang et jonché de morceaux de cadavres, soulevés, jetés puis immobilisés à terre avec le pied avant la mise à mort et les bovins suspendus conscients par une patte. Autant d'éléments contraires aux normes de l'OIE (Art 7.5.1 à 7.5.2) qui exigent que les animaux soient traités de telle façon qu'ils ne subissent aucune blessure, détresse ou souffrance.

CIWF a formulé plusieurs plaintes auprès de l'OIE et des autorités compétentes libanaises, et a demandé à Stéphane Le Foll d'intercéder auprès de son homologue libanais. CIWF a également sollicité ses sympathisants pour exiger du Ministre de l'Agriculture libanais que l'abattoir de Beyrouth soit fermé jusqu'à ce qu'il soit entièrement restructuré et le personnel correctement formé, en conformité avec les recommandations de l'OIE en matière d'abattage. Plus de 40 000 courriels lui ont déjà été adressés.

Paris, le 21 octobre 2011

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Président d'INTERBEV s'étonne du procès d'intention de l'OABA concernant le « Groupement Export Français »

Suite à la diffusion ce jour d'un communiqué de presse par l'œuvre d'Assistance aux Bêtes d'Abattoir (OABA), le président d'INTERBEV, Dominique LANGLOIS, annonce désapprouver les déclarations de l'Association sur le sujet du « Groupement Export Français » (GEF), qui selon lui relève du procès d'intention.

INTERBEV aurait souhaité que l'OABA prenne connaissance, auprès des initiateurs du GEF, des missions de cette structure, véritable outil d'aide à l'exportation de viandes, de bétail et de génétique bovines.

Le GEF a pour vocation de représenter une enceinte d'échange et de partage, pour favoriser le développement commercial dans les conditions les plus optimales pour toutes les parties prenantes.

L'Union européenne exporte environ 3,4 millions d'animaux chaque année (bovins, porcs et moutons) en dehors de son territoire. Les animaux transportés endurent des durées de transports bien trop longues (plus d'une semaine pour certains) dans des conditions très difficiles voire mortelles pour nombre d'entre-eux...

Les abattages

• De moins en moins de visites...

Au cours de l'année écoulée, l'OABA a visité 54 abattoirs, soit 6 de moins qu'en 2012... De nombreux établissements ont en effet refusé l'accès de leur site à nos délégués. La filière n'a toujours pas digéré nos sorties médiatiques autour de la problématique de l'abattage rituel... Si l'OABA entretient des relations cordiales avec la FNEAP, fédération des abattoirs publics où nos délégués peuvent entrer sans trop de difficultés, force est de constater qu'il n'en est pas de même dans les abattoirs du groupe Bigard-Charal-Socopa-Arcadie.

Le respect des règles de protection animale en abattoirs reste très problématique. Sur les 124 visites d'abattoirs effectuées par l'OABA de février 2011 à septembre 2013, il s'est avéré que 21 abattoirs étaient conformes (soit 17 %), 59 présentaient des non conformités (soit 47,5 %) et 44 des non conformités majeures (soit 35,5 %).

Les non conformités majeures concernaient les problèmes d'étourdissement, l'absence de contention des animaux, la suspension d'animaux encore conscients et l'habillage avant la fin de la saignée.

• De plus en plus de problèmes...

Les abattoirs conformes représenteraient donc moins d'un cinquième des abattoirs. Une proportion sans doute surestimée, du fait que nombre d'abattoirs ont refusé de se faire visiter... Cette analyse, peu rassurante, est d'ailleurs confirmée par des rapports officiels.

Dans son rapport annuel public dévoilé le 11 février 2014, la Cour des comptes précise qu'elle a contrôlé l'action du ministère de l'Agriculture en matière de sécurité sanitaire de l'alimentation. Le moins que l'on puisse dire est que le constat est sévère : *“Les contrôles réalisés sont peu nombreux et les non conformités sont rarement sanctionnées. Au total, l'absence de contrôle à un niveau significatif et l'absence de sanctions suffisantes mettent en lumière des anomalies graves”*! Ce rapport fait écho à l'enquête que la même Cour avait menée de 2003 à 2008 sur les actions des services vétérinaires. A l'époque, elle y dénonçait *“l'incapacité de l'Etat à faire pleinement respecter la réglementation sanitaire des abattoirs en France”*.

Ces constats sont partagés par l'Office Alimentaire et Vétérinaire (OAV) de l'Union européenne depuis de nombreuses années. La dernière mission d'audit effectuée en France en juin 2013, dans plusieurs abattoirs de volailles, met une nouvelle fois en évidence l'insuffisance et la piètre qualité des contrôles officiels.

• Halal, viandes de cheval et de volailles : que de scandales !

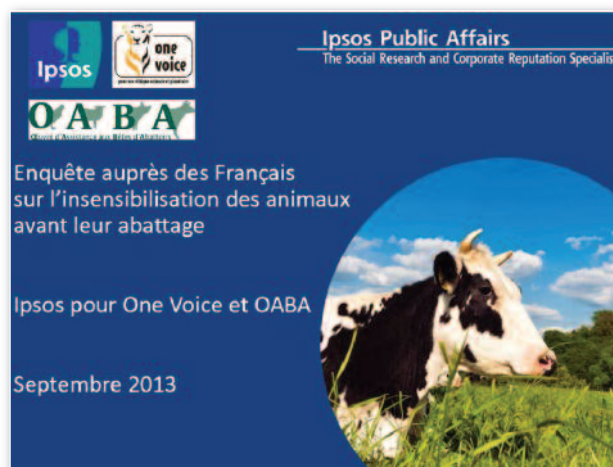
Il n'est donc pas étonnant de voir surgir de véritables scandales dénoncés à maintes reprises par l'OABA : des consommateurs qui mangent halal ou casher sans le savoir, des consommateurs qui mangent de la viande de cheval présente dans des plats estampillés "100% pur bœuf" ou encore des viandes dont la qualité sanitaire est mise en cause. En mars 2014, l'association de consommateurs *UFC-Que Choisir* menait une enquête sur des échantillons de viande de volaille vendus en grandes surfaces. Les résultats ont montré que plus d'un quart des produits testés étaient porteurs de bactéries résistantes aux antibiotiques, dont la bactérie *Escherichia coli*.

Après ces sévères critiques, nous attendions un sursaut de l'administration. Que nenni ! Répondant aux questions de l'AFP, le Directeur général de l'Alimentation du ministère de l'Agriculture a reconnu disposer d'effectifs de contrôles inférieurs aux normes européennes mais "assumer" !

Dans ces conditions, il ne faut pas s'étonner de voir la consommation de viande diminuer. Il y a une véritable perte de confiance chez les consommateurs. Pour que cette confiance soit restaurée, une transparence totale devrait être de mise. Or, cette transparence, tant promise dans les discours des professionnels et des politiques, a du mal à se traduire en actes concrets.



Les résultats du sondage IPSOS commandé par l'OABA et l'association One Voice, ont été diffusés le 1^{er} octobre 2013, la veille de l'ouverture du sommet de l'élevage de Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme). Ils démontrent que la question de la méthode d'abattage est susceptible d'avoir un impact sur les choix de consommation des Français. Ces derniers sont une large majorité (85 %) à considérer l'insensibilisation comme un élément primordial ou nécessaire. En toute logique, 71 % des personnes interrogées souhaitent retrouver sur la viande ou les produits contenant de la viande, l'indication de l'utilisation d'une méthode d'insensibilisation des animaux.



A ce jour, un tel étiquetage fait défaut. Les professionnels y sont féroceement opposés et le gouvernement préfère communiquer sur l'origine française des viandes plutôt que sur leurs modes de production... Seul le petit guide édité par l'OABA et ses partenaires contenant la liste des abattoirs pratiquant l'étourdissement des ruminants avant leur saignée répond aux attentes de nos concitoyens

Rappelons qu'en mars 2013, après le scandale de la viande de cheval retrouvée dans des plats "100 % pur bœuf", le Sénat avait mandaté une mission commune d'information sur la filière de la viande en France et en Europe. Cette mission avait pour but de faire le point sur la filière de la viande et de soumettre des propositions visant à son redressement. Un rapport, présenté publiquement en juillet 2013, contient 40 propositions destinées à améliorer la sécurité sanitaire, relancer l'économie de la filière et répondre aux attentes sociétales en termes de bien-être animal. Le Gouvernement n'a donné aucune suite à ce rapport !

• *L'abattage rituel : l'avenir de la France ?*

De même, nos gouvernants ne souhaitent nullement débattre de la problématique de l'abattage rituel. Les différentes propositions de loi déposées au Sénat ou à l'Assemblée Nationale sont toutes restées sans suite.

Plusieurs pays européens se sont emparés de ce sujet : la Pologne et le Danemark ont interdit l'abattage sans étourdissement, les Pays-Bas ont mis en place un système d'assommage obligatoire après la saignée, les instances vétérinaires du Royaume-Uni, en ce début d'année 2014 ont proposé d'interdire l'égorgeage des bêtes sans étourdissement préalable.



La France se distingue en développant l'abattage sans étourdissement... Dans une interview au journal *L'Expansion*, le président de l'Interprofession Bétail et Viande reconnaissait, en mars 2014, que 50 % de la viande bovine française exportée est halal ou casher !



Dans une autre interview pour le journal *20 minutes*, intitulé "la France croit à l'abattage rituel", le directeur de la Fédération des industries et du commerce en gros des viandes (FNICGV) se félicitait de l'installation par nos ministres de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et du Commerce extérieur, du "Comité export", destiné à favoriser l'exportation de viande française. Le directeur de la FNICGV espérait convaincre, après les pays du Maghreb et la Turquie, l'Arabie saoudite et la Malaisie de se fournir en viande halal française. L'Origine France serait-elle appelée à devenir un label de souffrance animale ?

A l'issue de leurs audits effectués dans plusieurs abattoirs français de volailles, du 22 au 31 janvier 2014, des inspecteurs égyptiens ont précisé que l'export de viande ne saurait être accepté que si un "étourdissement léger" des volailles était réalisé. Dans un courriel que s'est procuré l'OABA, les services du ministère de l'Agriculture précisent que ces exigences devront être respectées lors des abattages destinés à l'export vers l'Egypte, *"quitte à mettre de côté les règles de bien-être animal"* !

Un pas - fatal - semble donc franchi : les services officiels de contrôles, qui avaient déjà du mal à faire respecter la réglementation relative à la protection animale compte tenu de leur nombre insuffisant, sont désormais sommés de fermer les yeux sur les infractions aux textes européens afin de ne pas nuire au commerce de la filière. C'est désespérant !

• Des recours devant le Conseil d'Etat

Si nous devons désespérer de nos gouvernants, devons-nous aussi désespérer de notre justice ?

L'OABA a introduit deux recours contre l'abattage sans étourdissement.

Le premier recours a donné lieu à un arrêt du Conseil d'Etat, le 5 juillet 2013. Au terme d'une motivation souvent confuse et parfois péremptoire, le Conseil d'Etat a estimé que la dérogation permettant de s'affranchir de l'étourdissement des animaux ne saurait *"être regardée comme autorisant un mauvais traitement"*. De même, pour cette Haute juridiction, la dérogation *"n'est ouverte pour l'abattage rituel que lorsque celui-ci n'est pas compatible avec le recours préalable à l'étourdissement"*, ce qui signifie clairement, comme nous le critiquons, qu'une religion peut transgresser purement et simplement le principe général de protection des animaux lors de l'abattage.



Le second recours est toujours pendant devant le Conseil d'Etat. Il concerne la certification "Agriculture biologique" délivrée à des steaks hachés halal, provenant de bovins égorgés sans étourdissement. L'OABA estime que le règlement européen sur le bio qui prône des *"normes élevées en matière de bien-être animal"* est incompatible avec un abattage réalisé sans étourdissement. Le ministère de l'Agriculture, dans une note adressée au Conseil d'Etat, en mars 2014, ne soutient pas l'argumentaire de l'OABA. Si la haute juridiction administrative venait à rejeter notre recours, la crédibilité du label "AB" ne manquerait pas d'être sérieusement remise en cause...

■ Espoirs

Pour finir sur une note optimiste, il faut se tourner vers la Hollande. Dans cet Etat membre de l'Union européenne, un parti politique a pour objet la défense des droits des animaux. Le *Partij voor de Dieren* (PvdD) fondé en 2002 par Marianne Thieme a deux sièges au Parlement national. C'est le premier parti pour les animaux au monde et pour l'instant le seul à siéger au Parlement et au Sénat.

En France, le récent changement de gouvernement n'a pas permis de voir la création d'un secrétariat de la condition animale comme le suggèrent l'OABA et bien d'autres ONG de protection animale. Certains directeurs de ces ONG réfléchissent désormais à la création d'un parti politique français en faveur des animaux. On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même !





Jean-Pierre Kieffer
Président de l'OABA

1964 – 2014 : 50 années d'évolution des méthodes d'abattage des animaux

En 1964, il y a tout juste 50 ans, grâce à la détermination de sa présidente Jacqueline Gilardoni, l'OABA obtenait l'obligation de l'étourdissement pour réduire la souffrance des animaux. C'est en effet le 16 avril 1964 qu'était publié le décret dit "d'abattage humanitaire" qui imposait l'étourdissement des animaux de charcuterie et de boucherie, mais qui prévoyait l'exception de l'abattage rituel. Pour les volailles et les lapins, il faudra attendre 1970. L'OABA fournissait à des abattoirs des pistolets d'abattage (le matador) permettant d'insensibiliser les animaux avant leur mise à mort.

Jusqu'au milieu du 20^{ème} siècle, les animaux étaient encore abattus selon des méthodes violentes, par assommage avec une masse (le merlin).

En un demi-siècle, les méthodes d'abattage des animaux ont évolué, tant sur le plan de l'hygiène que sur celui de la protection des animaux, sous la pression de l'OABA.



Mais dès 1970, l'OABA dénonçait la non-application de l'obligation d'étourdissement et lançait un appel à protestation nationale. Six ans après le décret de 1964, 50 % des veaux et 85 % des ovins et caprins étaient encore abattus sans insensibilisation.

Il faudra attendre 1974 pour qu'une directive européenne rende obligatoire l'étourdissement des animaux dans l'Union européenne. Mais, là encore, en ménageant la possibilité d'une exception pour l'abattage rituel.

L'OABA a mené une longue lutte contre les abattages rituels pratiqués pour l'Aïd el kebir en dehors des abattoirs, dans des sites dérogatoires, c'est-à-dire le plus souvent en plein champs. En 1990, l'OABA obtenait, pour la première fois, l'annulation d'un arrêté municipal autorisant l'abattage sur un terrain communal. Puis, en 2001, l'OABA obtenait un arrêt du Conseil d'Etat qui annulait une circulaire conjointe des ministres de l'Agriculture et de l'Intérieur autorisant des sites dérogatoires hors abattoirs pour le déroulement de la fête musulmane.

Qu'en est-il aujourd'hui, 50 ans après le décret de 1964 ?

Si les méthodes d'abattage ont évolué, l'OABA déplore encore la situation actuelle :

- La vétusté de certains établissements d'abattage et des contrôles vétérinaires insuffisants, ce que dénoncent l'OAV (Office Alimentaire et Vétérinaire) de l'Union européenne et la Cour des comptes. La France est épinglée par la Commission européenne et pourrait être sanctionnée.
- La dérive de l'abattage sans étourdissement. Selon des enquêtes réalisées en 2010 par l'OABA 20 % des bovins, 40 % des veaux et 60 % des ovins étaient égorgés sans étourdissement. Avec les nouvelles dispositions d'encadrement de l'abattage rituel applicables depuis juillet 2012, le nombre d'animaux abattus rituellement devait fortement diminuer. Pour le vérifier, nous réclamons ces chiffres au ministère de l'Agriculture, mais sans réponse à ce jour.
- Le consommateur n'a pas accès à une information sur les méthodes d'abattage. Ainsi, il peut être amené à consommer de la viande halal ou casher sans le savoir et donc sans le vouloir. En France, 56 % des abattoirs pratiquent l'abattage rituel, dont certains exclusivement.

Plusieurs pays européens viennent d'interdire l'abattage sans étourdissement, comme récemment le Danemark et la Pologne, rejoignant ainsi la Suède, la Lettonie, la Norvège, la Suisse et l'Islande. Le ministre danois de l'Agriculture Dan Jorgensen a déclaré que *"les droits des animaux sont prioritaires par rapport aux droits religieux"*. Quant au Président de la République française, il se retranche derrière le libre exercice des cultes israélites et musulmans et, de ce fait, ignore la liberté de conscience des concitoyens dans un Etat laïque...



Danemark



Pologne



Suède



Lettonie



Norvège



Suisse

Statut juridique de l'animal : espoir et déception

En ce début 2014, la mobilisation autour du statut juridique de l'animal est exceptionnelle. Un manifeste signé par 24 scientifiques et philosophes de renom est relayé par la Fondation 30 Millions d'Amis, à laquelle s'associe l'OABA. Le but est d'obtenir une juste reconnaissance du statut d'être sensible de l'animal dans le Code civil, alors qu'il est actuellement rattaché aux simples biens. A l'évidence, il y a une incohérence entre le Code Napoléon de 1804 et le Code rural qui qualifie l'animal d'être sensible depuis la loi de 1976. Mais cette logique est actuellement rejetée sous la pression de certains lobbies.

Le candidat François Hollande écrivait le 2 mai 2012 : "Alors que le Code rural qualifie très justement l'animal d'être sensible, cette qualification ne se retrouve aucunement dans le Code civil qui continue à placer les animaux dans le chapitre des biens. (...) Je souhaiterais définir un nouveau statut juridique de l'animal qui reflète les vérités scientifiques ainsi que l'évolution des animaux dans la société. Il me paraît nécessaire de réformer le Code civil afin que ce dernier ne définisse plus l'animal par son utilisation, en tant qu'objet patrimonial, mais comme un être sensible".

Le Président François Hollande, dans une interview accordée à la *France Agricole* le 15 février 2014, écarte la possibilité de modifier le statut de l'animal : *"Dans le Code rural notamment, l'animal est déjà considéré comme un être sensible. Pourquoi ajouter d'autres considérations ?"* Parjurer ainsi ses promesses électorales pour maintenir une incohérence juridique entre le code rural et le code civil a de quoi choquer ceux qui avaient confiance dans le "changement c'est maintenant".

Les candidats à l'élection présidentielle ont habitué les électeurs aux promesses non tenues, mais un tel revirement à 180° a de quoi choquer ! Il est vrai que les promesses électorales n'engagent que ceux qui y croient...



Intervention de Maître Alain Monod

Vice-président de l'OABA

Je voudrais abonder dans le sens de notre Président de l'OABA. Je commencerai par les propos de François Hollande. J'approuve ce qu'a dit Jean Pierre Kieffer en soulignant que mon intervention critique est dégagée de toute partialité vis-à-vis du Président de la République, pour lequel j'ai voté ...

Quand il déclare, au Salon de l'agriculture, que les éleveurs sont les premiers à protéger les animaux, on peut se demander pourquoi protègent-ils les animaux ? Et vous allez voir qu'il les intègre tout à fait dans la catégorie des "biens meubles" du code civil : il nous explique qu'*«un agriculteur qui maltraiterait son cheptel détruirait son propre patrimoine»*.



On voit bien chez François Hollande la filiation du radicalisme corrézien, attaché aux animaux un peu comme on protège des biens.

Pour aller plus loin, il y a aussi des promesses qui avaient été faites et qui n'ont pas été tenues, des projets de réforme qui ont été reportés, et pas seulement sur le statut de l'animal, mais aussi sur le statut du Président de la République, au plan civil et pénal, qui devait faire l'objet d'une réforme institutionnelle, laquelle a été reportée !

Plus sérieusement, à propos des conditions dans lesquelles l'abattage rituel a été admis, mon sentiment très fort est qu'il y a eu des avancées positives dans la fin du demi-siècle dernier grâce notamment à l'action de Madame Gilardoni. Des mesures réglementaires ont été prises, mais j'ai le sentiment aussi que cette évolution favorable s'est nettement ralentie dans le début de ce siècle et qu'il y a des résistances fortes qui sont apparues, et qui se sont même développées.

On le voit bien dans la décision récente du Conseil d'Etat évoquée par Frédéric Freund. Les conclusions orales du rapporteur public, s'agissant de purger le code rural de ses dispositions relatives à l'abattage rituel, c'est-à-dire de faire un code rural laïc qui sauvegarderait le bien-être des animaux, évoquent le fait que le débat introduit par l'OABA relèverait plutôt du législateur que du juge administratif. Mais qu'a dit le Conseil d'Etat : il s'est borné à considérer que toute notre législation, et nos normes européennes sur la protection du bien-être animal, étaient subordonnées au principe de liberté des cultes et de protection par la République du libre exercice des cultes, pour en déduire qu'au nombre de ces règles relatives à la liberté des cultes, il y a l'abattage rituel, lequel est encadré par un certain nombre de précautions dont on déduit la suffisance de la protection animale.

Et le principe général ainsi affirmé, contrairement à ce qu'a fait le Danemark, c'est que la protection des animaux est une norme certes respectable mais subordonnée à d'autres exigences. Je vois là un recul : on a peur de provoquer des débats entre communautés religieuses et c'est un peu ce que nous a dit Stéphane Le Foll *«les problèmes d'abattages rituels, ce n'est quand même pas moi qui vais mettre le curseur à tel ou tel endroit dans la saignée des animaux, c'est comme cela et je ne vais pas m'en mêler»*.

C'est un discours qui tend à dire que ce sont des problèmes assez explosifs, dont on ne doit pas se mêler. Et du coup la hiérarchie des valeurs que nous voulons établir pour protéger les animaux en prend un coup car on ne bouge plus.

J'ai dit que l'évolution est inquiétante parce que même la communauté musulmane est prise au piège d'une montée des intégristes, car nous avons vécu il y a dix ans une mosquée de Paris qui avait compris que l'étourdissement de l'animal n'était pas la mort de l'animal. Le principe religieux selon lequel on ne doit pas saigner un animal mort était respecté par l'étourdissement. Il semble que nous assistions à un débordement par des groupes intégristes et maintenant toute la communauté est sur cette ligne : l'abattage rituel doit s'imposer pour respecter les règles confessionnelles et religieuses.

Le combat est d'autant plus important aujourd'hui, pour résister à ces évolutions qui ne sont pas favorables à notre cause.

Rapport financier



Laurent Bodin
Trésorier de l'OABA

Comme le prévoient nos statuts, nous vous présentons le compte-rendu financier pour l'exercice 2013 et le soumettrons à votre approbation.

Les encaissements de l'exercice 2013 s'élèvent à 661 517 € contre 1 241 524 € en 2012, soit une baisse des encaissements de 580 007 €. Les décaissements de l'exercice 2013 s'élèvent à 759 266 € contre 772 468 € en 2012, soit une baisse des dépenses de 13 202 €. La trésorerie de l'OABA en raison de l'excédent des décaissements sur les encaissements se trouve diminuée de 97 749 € et passe ainsi de 2 156 444 € au 31 décembre 2012 à 2 058 695 € au 31 décembre 2013.

Le compte de résultat 2013 est déficitaire de 171.714 euros. Il était excédentaire en 2012 de 415.688 euros.

Cette situation financière s'explique essentiellement par un encaissement beaucoup moins important, cette année, de legs et assurances-vie (306 807 euros en 2013 contre 777.469 euros en 2012) et une légère diminution des cotisations et dons (-10 %).

Comme la plupart des associations reconnues d'utilité publique, les cotisations seules (23 % des charges d'exploitation) ne suffisent pas à équilibrer le budget de notre association. C'est donc grâce à la générosité de nos donateurs et aux dispositions testamentaires que l'OABA peut financer ses actions. Les legs ont un rôle extrêmement important pour ne pas dire essentiel. Nous ne pouvons compter que sur votre générosité, l'OABA ne bénéficiant d'aucune subvention.

Notre trésorerie est essentiellement investie en monétaires, livret bancaire destiné aux associations et contrats de capitalisation (3 contrats souscrits auprès de 3 compagnies d'assurance différentes). Le montant global peut paraître important si l'on raisonne à titre individuel mais il permet d'assurer seulement trois ans de financement de l'OABA dans l'hypothèse d'un niveau de cotisations et dons constant. Notre association subit l'imposition sur les sociétés qui est calculé sur les valeurs mobilières.

Pour accroître le nombre d'adhérents, nous avons mis en place le "don en ligne" sur notre site internet. Notre médiatisation de plus en plus grande se traduit par une fréquentation importante de notre site récemment remanié, ce qui facilite le mouvement d'adhésions.

Au cours de cette année, nous avons poursuivi la maîtrise des dépenses qui ont diminué de 2 % environ. Certaines dépenses sont stables comme les salaires et charges du personnel, avec une augmentation correspondant au coût de la vie. Les dépenses relatives aux pensions des animaux, frais vétérinaires sont en légère augmentation. Le budget "Procédures et sauvetages" représente plus de la moitié de nos dépenses. Plus de 1000 animaux retirés à leur éleveur pour mauvais traitements ou abandon de soins nous ont été confiés. L'OABA ne reçoit toujours aucune subvention, ni aucune aide des pouvoirs publics pour assurer ce rôle de fourrière des animaux de ferme.

La part des frais de communication, souvent reprochée aux associations, est très réduite à l'OABA, elle ne représente que 6 % des dépenses.

Nous remercions Monsieur Patrick Cavanna, notre expert-comptable qui nous a adressé son rapport d'audit donnant quitus sur la gestion des comptes de l'OABA, arrêtés le 31 décembre 2013. Nous remercions également l'ensemble de notre personnel et plus particulièrement Madame Yvonne N'Gah en charge de notre service comptabilité, pour leur collaboration précieuse et leur dévouement.

La situation de trésorerie se décompose comme suit :

- espèces en caisse.....	214 €
- disponible en banque.....	22.833 €
- livret bleu	78.372 €
- livret partenaire	870.810 €
- contrats de capitalisation.....	1.079.003 €
- valeurs mobilières.....	11.463 €

soit un total de **2.058.695 €**

Les comptes de résultat se présentent ainsi :

Résultat d'exploitation..... - **526.037 €**

- produits d'exploitation	234.615 €
• cotisations et dons	171.323 €
• dommages et intérêts	57.330 €
• divers	5.962 €

- charges d'exploitation

• bureau, énergie, entretien	8.215 €
• copropriété.....	5.415 €
• entretien, réparation.....	10.842 €
• assurances, documentation	2.393 €
• honoraires	51.621 €
• publications	43.823 €
• déplacements	44.080 €
• poste, téléphone, banque.....	15.285 €
• pensions animaux.....	215.837 €
• taxes	19.413 €
• salaires et charges.....	312.551 €
• charges diverses.....	10.135 €
• amortissements.....	10.044 €
• impôts sur les sociétés.....	10.998 €

Résultat financier..... **47.516 €**

- produits financiers	47.516 €
- charges financières	0 €

Résultat exceptionnel..... **797.584 €**

• legs	110.434 €
• assurance-vie	195.127 €
• remboursements divers	1.246 €

RÉSULTAT

Soit une perte de - 171.714 €

BILAN

Actif :

- actif immobilisé	62.857 €
• constructions	59.457 €
• mobilier, informatique	3.400 €

- actif circulant

• valeurs mobilières	1.090.466 €
• comptes bancaires	968.228 €
• autres créances	7.240 €
• charges constatées d'avance	2.930 €

Soit un actif de **2.131.721 €**

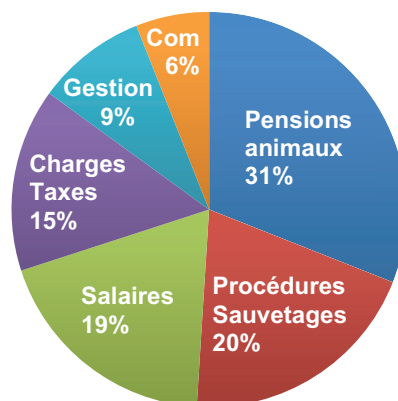
Passif :

- capitaux propres	1.990.483 €
• fonds associatifs	1.923.433 €
• écarts de réévaluation	238.764 €
• excédent de l'exercice	- 171.714 €

- dettes

• fournisseurs	25.393 €
• dettes sociales et fiscales	72.686 €
• autres dettes	3.285 €
• produits constatés d'avance	39.876 €

Soit un passif de..... **2.131.721 €**



Ressources	Emplois
52 % proviennent des legs 40 % proviennent des cotisations et dons 8 % proviennent des produits financiers	31 % consacrés aux frais de pensions pour animaux 20 % consacrés aux frais de procédures 19 % consacrés aux salaires 15 % consacrés aux charges sociales et taxes 9 % consacrés aux frais de gestion administrative 6 % consacrés aux frais d'appel à la générosité
L'OABA ne reçoit ni subvention, ni aide des pouvoirs publics	L'OABA a pris en charge plus de 1000 animaux au cours de l'année 2013

Prix de thèse 2014



Prix de thèse Jacqueline Gilardoni

au Docteur Audrey Groensteen

Jacqueline Gilardoni, fondatrice de l'OABA, avait toujours souhaité encourager des travaux scientifiques sur la protection des animaux. C'est la raison pour laquelle nous avons donné son nom à ce prix de thèse que l'OABA décerne chaque année. Ce prix est doté par Madame Maria del Rosario Klotz, en souvenir de son mari le Docteur Boris Klotz. Nous la remercions sincèrement.

Le Prix de thèse 2014 est attribué à Audrey Groensteen pour sa thèse de Doctorat vétérinaire : *Conception d'un guide de recommandations relatives à la protection animale des ruminants en abattoir*. La thèse d'Audrey est originale dans la forme et dans le fond.

Dans la forme : Il s'agit d'un guide illustré, un document très pratique qui contient l'essentiel des recommandations pour de bonnes pratiques en abattoirs. C'est un complément au guide réalisé par les professionnels prévu par le Règlement européen de 2009 et applicable depuis le 1^{er} janvier 2013.

Un exemplaire a été envoyé à tous les responsables de protection animale des abattoirs, aux agents des services vétérinaires et aux présidents des fédérations d'abattoirs. L'aspect pratique a été très apprécié et nous avons eu de nombreuses demandes d'exemplaires supplémentaires.

Original aussi dans le fond : les thèses vétérinaires ayant pour thème la protection animale sont rares. Il convient donc de souligner cette contribution à la sensibilisation et à la formation du personnel des abattoirs. Le choix de n'aborder que les abattages avec étourdissement est un choix pour une méthode qui réduit la souffrance animale.

Audrey est une scientifique et une artiste. La rigueur des textes et le choix des illustrations montrent le souci de faire de ce guide un outil de qualité au service des professionnels pour un meilleur traitement des animaux dans les abattoirs. Elle a fait appel à une dessinatrice très talentueuse et très attachée aux animaux : Brigitte Renard. C'est à elle que nous devons les magnifiques cartes de vœux éditées par l'OABA.

L'OABA est fière d'être associée à ce travail de thèse. Notre confiance dans ses qualités, nous a conduits à solliciter Audrey Groensteen pour la rédaction d'un guide sur l'abattage des porcins.



Je remercie l'OABA de m'avoir accordé sa confiance pour ce projet de concevoir un guide de recommandations relatives à la protection animale des ruminants en abattoirs.

Il y a bientôt trois ans, j'étais en troisième année à l'école vétérinaire lors de mon stage à l'OABA. Jean Pierre Kieffer et Frédéric Freund m'ont proposé de concevoir ce guide. Rapidement c'est devenu mon nouveau sujet de thèse que j'ai soutenue en décembre dernier alors que le guide avait déjà été imprimé et diffusé dans tous les abattoirs de France.

Pour préciser un peu l'intérêt de ce guide, il faut rappeler qu'officiellement le règlement européen n°1099-2009 applicable au 1^{er} janvier 2013 prévoit dans chaque Etat membre la rédaction de guides de bonnes pratiques. Il en est de même pour la mise en place de formation des responsables de protection animale. Ce qui en soit est une mesure appréciable mais qui rencontre une difficulté.

La Direction Générale de l'Alimentation m'avait confirmé à l'époque que le guide de bonnes pratiques français en cours de rédaction par les professionnels de la filière viande serait exhaustif mais complexe car présentant beaucoup de textes et de diagrammes décisionnels. Le guide des professionnels semble inabordable pour un opérateur lambda en abattoir.

Par ailleurs les responsables protection animale doivent recevoir la formation prévue par la réglementation mais celle-ci ne dure que quatorze heures seulement. Elle n'a pas été mise en place dans tous les établissements à l'heure actuelle alors que c'était censé être appliqué au 1^{er} janvier 2013. On sait aussi que des manquements considérables subsistent encore en abattoirs de volailles alors qu'il y a eu des formations dans ces abattoirs, d'où l'intérêt de concevoir un guide contenant des informations techniques mais pratiques et digestes pour les opérateurs afin qu'ils retrouvent le message principal que l'on veut véhiculer : celui de la protection animale. Ce guide permettrait également de rajouter des recommandations propres à l'OABA non demandées spécifiquement par la réglementation.

L'objectif du guide est de diminuer les émotions négatives des ruminants dans ces lieux de mort car c'est réalisable mais encore trop peu appliqué. En 2013, 17% des abattoirs étaient conformes en France et 36% présentaient des non conformités majeures selon des rapports d'associations, ces chiffres étant certainement sous-estimés.

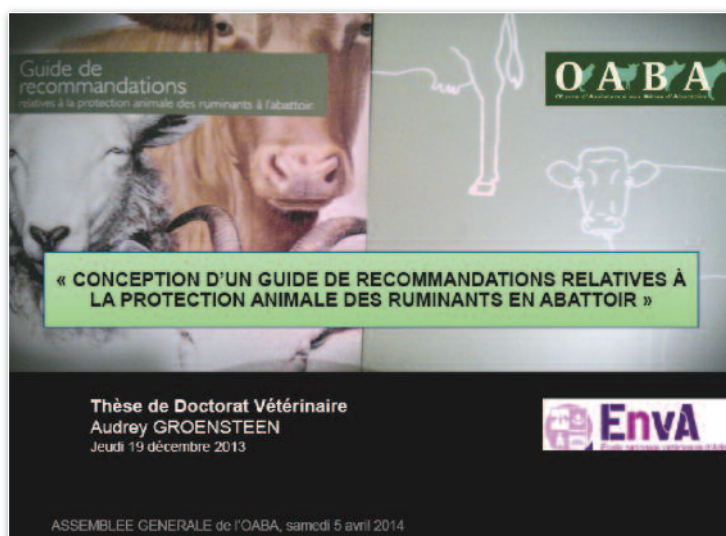
L'idée était, pour que le message de la protection animale passe de façon claire et pédagogique, de créer un guide le plus illustré possible. Pour cela, nous avons collaboré avec l'artiste Brigitte Renard, dont vous avez pu apprécier les illustrations sur les cartes de vœux de l'OABA. Elle a réalisé pas moins de 153 illustrations pour accompagner le texte que j'ai limité et tenté de vulgariser tout en respectant les textes de loi.

Le guide reprend toutes les étapes clés du processus d'abattage concerné par la problématique du bien-être animal, qui va du déchargement des animaux depuis la sortie du camion jusqu'à la saignée et donc la mort de l'animal. Des définitions sont rappelées tout au long du guide, telles que celles du bien-être et du mal-être des ruminants et comment reconnaître ces situations facilement. Un système de pictogrammes a été mis en place associé à des couleurs dominantes pour distinguer d'un seul coup d'œil les attitudes, les gestes à avoir ou pas. Il y a également beaucoup d'encadrés reprenant les points essentiels.

C'est un format A5, facile à mettre en poche, de moins de 60 pages pour être abordable avec une couverture que j'ai voulue attrayante pour ne pas rebuter le lecteur. Le guide a été imprimé à plus de 1000 exemplaires et envoyé dans tous les abattoirs de ruminants de France, les services vétérinaires de chaque préfecture et aux fédérations de professionnels. Plusieurs ont demandé davantage d'exemplaires à l'OABA, ce qui constitue en soi une première satisfaction.

Nous espérons que le guide constituera une contribution efficace et complémentaire à la formation des responsables protection animale et des opérateurs en améliorant leurs connaissances sur les animaux. Il est possible d'améliorer la protection animale en abattoir. Suite à ce guide, je continue à travailler avec l'OABA sur un guide version "abattage des porcs" qui devrait être publié bientôt. Il me semble capital que la profession vétérinaire contribue à apporter sa pierre à l'édifice de la protection animale, ce qui est malheureusement trop rarement le cas.

Cela n'a pas toujours été évident pour moi de traiter un sujet parlant d'animaux destinés à se faire tuer plutôt que d'animaux destinés à se faire soigner. Mais je milite pour la protection animale depuis mes onze ans et je suis très heureuse d'avoir pu aider l'OABA de cette façon et je remercie toute l'équipe pour sa sympathie à toute épreuve, ce fut vraiment une superbe rencontre.





Conférences



Conférences

► Conférence de Marianne Thieme

Présidente du Parti pour les animaux aux Pays-Bas

Présentation par Bénédicte Iturria-Ladurée, administratrice de l'OABA

Les Pays Bas sont célèbres pour leurs tulipes, leurs canaux et leurs bicyclettes, mais ce que l'on sait moins, et qui nous intéresse aujourd'hui, ils disposent d'un Parti pour les animaux qui a une représentation dans l'équivalent de notre Sénat et Assemblée Nationale.

Ce parti a été le premier du genre dans le monde. Le *Partij voor de Dieren* (PvdD) a été créé en octobre 2002 en réaction à la politique de l'époque qui ne considérait plus l'animal comme un être sensible, mais comme un simple objet à valeur ajoutée. Le PvdD se définit comme un parti pour les êtres humains, les animaux, la nature et l'environnement. Il a été cofondé par Marianne Thieme qui auparavant a poursuivi des études de droit et a travaillé dans deux associations de protection animale néerlandaises.



Marianne ne peut être avec nous aujourd'hui, mais elle a tenu à nous faire parvenir une vidéo dans la langue de Molière car, avant de faire des études de droit à la faculté de Rotterdam, elle a étudié pendant un an le français et la philosophie à la Sorbonne.



Avant de présenter la vidéo, je voudrais faire un petit aparté sur une initiative néerlandaise qui mérite d'être saluée et dont nous devrions bien nous inspirer. Il existe au Pays Bas un indicateur de bien-être animal *Beter leven* (meilleure vie) qui figure sur les emballages de denrées d'origine animale : viande, œufs, lait et maintenant sur le lapin et certains emballages de poisson. Cet indicateur créé en 2007 est gradué par un

système d'étoiles (une à trois) et illustré aussi par un logo. Plus il y a d'étoiles, plus le bien-être animal a été respecté, sachant que trois étoiles correspondent aux critères de l'agriculture biologique. Sont exclues les viandes provenant d'animaux abattus sans étourdissement.

Intervention de Marianne Thieme, par vidéoconférence



Vidéoconférence
disponible sur
www.oaba.fr



Je suis la cofondatrice du Parti pour les animaux *Partij voor de Dieren* (PvdD) et présidente du groupe parlementaire à la Chambre des Représentants.

Je vis aux Pays-Bas dont la population s'élève à dix-sept millions d'habitants. Aux Pays-Bas, la souffrance des animaux est souvent dissimulée. Chaque jour, un million cinq d'animaux de ferme sont abattus dans notre pays, ce qui fait cinq cents millions par an. Chaque année, deux millions d'animaux sont tués par les chasseurs et six cent mille animaux sont utilisés comme des cobayes dans les laboratoires. De plus, le commerce international d'espèces sauvages au Pays Bas représente un milliard d'euros.

Dans ce contexte, j'aimerais vous parler de la montée de notre Parti et du rôle qu'il joue actuellement dans l'amélioration de la protection des animaux aux Pays-Bas. En 2002, les représentants des agriculteurs au sein des partis

gouvernementaux ont voulu, à la hâte, revenir sur les mesures en faveur du bien-être animal prises au cours des vingt années précédentes. Bien que nos lois stipulant que les animaux sont des êtres sensibles aient une valeur intrinsèque, les animaux sont à nouveau redevenus des objets uniquement pour satisfaire l'appétit et les objectifs économiques de l'homme. Voilà pourquoi le projet de fonder un parti pour les animaux a été élaboré fin 2002. Après la chute du gouvernement, ce parti devait servir à rappeler aux partis siégeant au Parlement, leurs bonnes intentions. Au départ nous étions quatre seulement et sans aucun budget. Vous pouvez bien entendu vous imaginer que la majorité des gens nous ont tournés en dérision lors de la création du parti pour les animaux. Ils se sont moqués de nous, ils n'y croyaient pas lorsqu'ils ont entendu parler de nous : *"Après, ce sera quoi, un parti pour les plantes ?"* Croyez-vous que nous n'avions pas conscience que nous étions la risée du pays et que jamais on n'arriverait à entrer au Parlement, mais il y avait aussi des personnes, des féministes, des auteurs célèbres, des intellectuels, des leaders d'opinion qui ont vu en nous le prochain mouvement d'émancipation. Après la libération des esclaves, l'émancipation des femmes, des droits donnés aux enfants, la prochaine étape consistait logiquement à prendre au sérieux les intérêts des animaux, et à aller au-delà des seuls intérêts de notre propre espèce.

Toutes ces émotions, colères, espoirs, tous ces doutes, sarcasmes sont très utiles. Il faut des émotions pour commencer un débat, pour émouvoir les gens, pour arriver à un changement social. Tous les autres mouvements sociaux ont été nourris à leur début, puis tournés en ridicule, voire considérés comme criminels et en fin de compte ils ont gagné.

Durant les années suivantes, nous avons développé quatre grands principes qui ont servi de cadre pour développer nos points de vue : la compassion, la durabilité, la liberté personnelle et la responsabilité personnelle. Il est soudain devenu évident que notre stratégie portait ses fruits lorsque nous avons participé aux élections en janvier 2003. Nous avons bénéficié de beaucoup de publicités gratuites et du jour au lendemain d'autres partis ont intégré le bien-être animal dans leur programme électoral et leur présentation. Nous avons joué le rôle du lièvre du marathon et de nombreux autres partis nous ont emboité le pas. Ils ont réalisé que le bien-être des animaux devenait un sujet de plus en plus important pour les électeurs. Certains analystes se disent convaincus que nous n'étions pas seulement un feu de paille ni un coup de publicité dont le contrôle nous avait échappé. Ils qualifient notre Parti de mouvement politique nouveau, le seul représentant de la nouvelle politique. A l'époque, les citoyens de notre pays étaient, et ils le sont aujourd'hui encore, vraiment lassés de la politique et n'avaient plus confiance en aucun politicien. Un parti pour les animaux attirait non seulement les gens soucieux du bien-être ou du droit des animaux mais aussi ceux qui voulaient protester contre l'establishment politique.



En 2004, le Parti a eu le vent en poupe, à travers les médias, de plus en plus de célébrités néerlandaises ont exprimé leur soutien au parti pour les animaux qui est devenu une option intéressante. Lors des élections européennes de 2004, nous étions à deux doigts de remporter un siège, c'est seulement en 2006 que nous avons réellement réalisé notre véritable percée. En novembre 2006, nous avons réussi à entrer dans la Chambre Basse du Parlement avec deux sièges. Depuis cette percée, nous avons travaillé dur au Parlement.

Nos moyens consistent à participer aux débats avec les secrétaires des départements du gouvernement, à poser des questions aux parlementaires, à proposer des mesures par le biais des pétitions sur lesquelles se prononce le Parlement comme l'interdiction du système de cages aménagées pour les poules pondeuses, l'augmentation du budget alloué aux alternatives à l'expérimentation animale, un déblocage budgétaire pour les infractions en matière de substitution à la viande, l'examen des problèmes liés au bien-être des animaux dans les cirques et les zoos.

Actuellement notre gouvernement souhaite interdire les animaux sauvages dans les cirques. Nous avons interrogé le Premier Ministre à propos d'un dîner officiel où notre ancienne reine Beatrix avait servi du foie gras à ses invités. Il a présenté ses excuses, précisé qu'il s'agissait d'une erreur qui ne se répéterait plus à l'avenir...

Nous encourageons d'autres partis politiques plus importants à se montrer plus respectueux des animaux. Ainsi nos deux partis socialistes ont lancé une initiative visant à interdire les élevages d'animaux à fourrure dans notre pays en 2006. Ils ont obtenu la majorité des voix en 2011 et, depuis janvier dernier, les élevages d'animaux à fourrure sont interdits. Depuis 2006, 85 % des débats annuels portant sur le budget de l'agriculture, concernent les animaux.

Ce qui est formidable c'est que la présence du parti des animaux au Parlement nous a permis de recevoir des fonds d'état pour créer une organisation politique de jeunesse et le bureau scientifique de la Fondation Nicolaas G. Pierson a réalisé le premier documentaire néerlandais sur le climat *Meat the Truth* en 2007 et ensuite *Sea the Truth* consacré au monde de la pêche. Un éditeur français a publié notre livre *Meat the Truth* en France et au Canada sous le titre *La Vérité sur la viande*. Nous faisons passer un message tout nouveau en politique avant tout politicien soucieux de l'environnement. Aujourd'hui, il est manifeste qu'être végétarien ou végétalien permet d'économiser 40 % de gaz à effet de serre, plus que la conduite des voitures.

Nous abordons les points mondiaux tels que le changement climatique sous un angle différent et ça marche. Une de nos plus grandes réussites fut l'adoption par la Chambre Basse de notre projet de loi visant à interdire l'abattage rituel sans étourdissement en juin 2011. Il était évident que la majorité de la Chambre estimait que les souffrances imposées aux animaux ne pouvaient plus être justifiées au nom de la tradition ou de la religion. Malheureusement notre Sénat a bloqué ce projet de loi à cause de l'important travail des groupes de pression religieux. Cela a profondément déçu les citoyens de notre pays car la majorité des Néerlandais est favorable à cette interdiction. Nous essaierons à nouveau de faire voter cette interdiction.

Nous détenons aujourd'hui huit sièges dans les Parlements régionaux, huit sièges dans les Parlements pour la gestion de l'eau, deux sièges au Parlement national, un siège dans douze villes et un siège au Sénat. Nous avons le potentiel de nous développer car 8 % des électeurs envisagent de voter pour nous et de plus en plus de gens, qui entendent parler de nous, commencent à apprécier nos efforts. Nous tenons beaucoup actuellement à exporter notre mission. Nous avons un blog traduit en onze langues et il existe maintenant un parti pour les animaux dans treize pays : Suède, Danemark, Grande-Bretagne, Allemagne, Belgique, Autriche, Italie, Espagne, Portugal, Chypre, Turquie, Etats-Unis et Australie. Il n'y a aucune limite à ce que peut réaliser la compassion à long terme. J'espère de tout cœur qu'ensemble nous pourrions continuer sur le chemin que nous avons tracé parce que ça va être fantastique.

► Conférence de Jean-Luc Vuilleminot

Attaché parlementaire

Je voudrais adresser un remerciement aux collaborateurs de l'Assemblée Nationale qui permettent que cette réunion se tienne aujourd'hui. Ils assurent la technique, l'accueil et je les en remercie au nom de Madame la Députée, Geneviève Gaillard.

Je voulais relever deux ou trois points. Il se trouve depuis quelques mois que j'accompagne Geneviève Gaillard et depuis quelques semaines je m'efforce de rencontrer beaucoup d'associations, des plus diverses, des plus virulentes pour certaines d'entre elles, aux plus pacifiques, aux plus républicaines. Je vous observais et j'essayais de résumer en quelques mots la perception que j'ai eue de l'OABA cet après-midi et j'ai écrit ces mots : convivialité, transparence, engagement et espoir. Je ne voudrais pas tacler une autre association dont je tairais le nom mais certains de mes amis qui sont dans la salle comprendront. Nous étions ensemble avec Madame Gaillard dans une assemblée générale et je peux dire que j'aurais aimé que cette réunion puisse se dérouler dans les conditions de transparence, de convivialité et de respect des autres comme cela se tient dans votre association.



Créer un parti pour les animaux, je veux bien essayer d'en être un leader, mais comme avait dit le Général De Gaulle "vaste chantier". Juste une petite parenthèse : Alain Monod notait le changement de posture du Chef de l'Etat. Il m'appartient de relever une forme d'équilibre. Souvenons-nous que le ministre de l'Agriculture, Bruno Lemaire, nous avait tenu à peu près les mêmes propos sur la notion du respect de la liberté de culte par rapport à notre République laïque. Et il avait, entre les lignes, souligné le fait qu'il se garderait bien de rouvrir ce débat qui contextuellement portait des enjeux de société importants par rapport aux différents cultes.

J'ai été très admiratif de Frédéric Freund, moi qui suis confortablement installé ici dans ces locaux, alors que lui est sur le terrain, qu'il rencontre des cas particulièrement douloureux. Cela fait du bien de rafraîchir la mémoire, car je l'ai connu dans une vie antérieure, dans une autre grande association.

Pour revenir au sujet du statut juridique de l'animal, je me suis interrogé lorsque vous évoquiez le fait qu'il y avait de plus en plus de cas de mauvais traitements ou qu'on en relevait de plus en plus. J'ai toujours du mal avec ce type d'approche, en me demandant s'il y en a plus ou si l'opinion est de plus en plus sensible, de plus en plus en capacité de prendre la parole et d'interpeller les associations telle que l'OABA pour porter ces cas de mauvais traitements à votre connaissance ?

Allain Bougrain-Dubourg, en tant que membre du Conseil économique, social et environnemental pourra le rappeler. Au moment des élections présidentielles, Allain avait initié une demande d'avis, une réflexion sur le statut juridique de l'animal. Nous savons quel fut le sort réservé à cette demande d'avis, elle a été tirée en plein vol, peut-être même avant qu'elle n'ait pu prendre quelques mouvements d'ailes. A ce moment j'accompagnais Geneviève Gaillard et nous avons soutenu l'idée selon laquelle il fallait entendre les différentes parties, ici dans cette salle, avant d'aller voir le Conseil économique, social et environnemental et nous avons rencontré un certain nombre d'associations de protection animale mais aussi ceux qui délivrent un message contraire.



N° 1903

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUATORZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 29 avril 2014.

PROPOSITION DE LOI

visant à établir la cohérence des textes en accordant un statut juridique particulier à l'animal,

(Renvoyée à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

présentée par Mesdames et Messieurs

Geneviève GAILLARD, Laurence ABEILLE, Sylviane ALAUX, Patrick BALKANY, Gérard BAPT, Dino CINIERI, Gérald DARMANIN, Jean-Pierre DECOOL, Yves FOULON, Laurent GRANDGUILLAUME, Arlette GROSSKOST, Armand JUNG, Frédéric LEFEBVRE, Lionnel LUCA, Gilles LURTON, Alain MARSAUD, Patrice MARTIN-LALANDE, Philippe NOGUÉS et François ROCHEBLOINE,

députés.

Je vous livre une opinion sur la proposition de loi que nous avons entre les mains et sur laquelle nous nous échinons depuis quelques semaines. Lorsque nous avons ouvert les auditions sur le régime juridique de l'animal, nous avons trouvé en face de nous un front d'opposants bien organisés, très structurés, maniant des techniques de communication, des techniques de lobbying, ayant le point sur l'argumentaire, ayant vérifié quelles pouvaient être leurs marges de manœuvre au plan politique et technique. Force est de constater malheureusement que du côté des associations, qui bien évidemment venaient défendre ce que nous souhaitions, c'est-à-dire une évolution dans le code civil de la reconnaissance de l'animal, ces associations sont arrivées de manière très désordonnée, sans argumentaires de fond. Il a fallu que je me retourne vers certaines associations pour travailler ensemble la chose juridique, de manière à ce que nous puissions l'articuler de manière cohérente et recevable par le service juridique de l'Assemblée Nationale.

Aujourd'hui nous en sommes à un aboutissement, qui n'a pas été facile, d'une proposition de loi (un projet de loi est soutenu par le gouvernement et une proposition de loi est à l'initiative des parlementaires). Aujourd'hui, Geneviève Gaillard, en tant que Présidente du groupe d'études sur les animaux, rassemble autour d'elle une soixantaine de parlementaires qui adhèrent de manière volontaire à cette demande de réflexion sur l'état du droit et sur l'opinion de la société sur les grandes problématiques qui sont liées à notre rapport au vivant. Ces parlementaires, toutes tendances confondues, ont voulu au cours de la mandature qui a débuté en 2012 s'atteler à deux questions. La première est celle des lois successives sur les chiens qualifiés de dangereux pour faire évoluer le positionnement des textes avec le Bureau de la protection animale et différents ministères. La seconde concerne le statut juridique de l'animal.

Le groupe a souhaité ré-ouvrir, à l'unanimité des parlementaires présents, la question du statut juridique de l'animal. En posant cette question, je ne m'imaginais pas dans quel labyrinthe j'allais m'engager parce que bien évidemment il y a eu des effets d'annonce politique. Certains parlementaires ont sorti des propositions de lois de quelques lignes. Nous nous sommes attachés à écouter l'ensemble des acteurs, à essayer de comprendre quelles étaient les failles ou les positions et comment essayer de faire évoluer ce texte. Il est encore aujourd'hui assez confidentiel. En écoutant la parlementaire des Pays-Bas, je me disais que nous n'avions peut-être pas trop mal choisi en essayant de charpenter très fortement l'exposé des motifs. Nous nous sommes attachés à bien réfléchir sur ce qui allait motiver la demande des parlementaires qui seront dans quelques jours cosignataires de cette proposition de loi et la demande de son inscription.

Geneviève Gaillard avait tenu à se rapprocher du Cabinet de Stéphane Le Foll. Puis la déclaration du Chef de l'Etat est intervenue. J'ai compris la réponse que nous avons obtenue des collaborateurs du ministre de l'Agriculture lorsque nous avons avancé l'idée selon laquelle le groupe parlementaire allait déposer une proposition de loi pour évoluer vers ce que nous attendions tous, à savoir que le droit français puisse distinguer dans un code fondateur, le code civil, la distinction entre l'être humain, l'objet et l'être vivant non humain.



C'est la philosophie de cette proposition de loi, en essayant d'y introduire des parades pour faire en sorte que l'animal ne devienne pas sujet de droit. C'est ce que beaucoup de nos contradicteurs nous renvoient. On travaille beaucoup, à la demande des contradicteurs et à la demande des associations de protection animale, sur tout ce qui est sur l'usage et la propriété. Certes je pense que cette proposition de loi ne satisfera pas tous, mais je n'en connais pas le devenir, suite aux déclarations récentes du Chef de l'Etat.

Lorsque j'ai lu la France Agricole j'ai compris que cela n'allait pas tourner tout à fait dans le sens que nous souhaitons et je me suis culpabilisé parce qu'au colloque Ecolo-Ethik au Sénat j'avais annoncé ce texte et j'ai compris que j'avais peut-être jeté la pierre un peu tôt. Mais Geneviève Gaillard, bien qu'appartenant à la majorité gouvernementale, a déclaré "oui, nous continuons". Je lui rends hommage.

Nous n'avons pas utilisé le même cheminement que nos homologues du Sénat qui ont une approche consensuelle de gestion des rapports de force, un peu à l'allemande. Avec Geneviève Gaillard nous avons considéré que le législateur devait s'emparer, d'une façon ou d'une autre, de ce débat public et devait essayer d'ouvrir ce débat dans cette Assemblée. C'est un choix politique, un choix de stratégie et probablement que les deux méthodes sont complémentaires. Au Sénat il n'existe pas de groupe à l'image de celui qui est présent aujourd'hui à l'Assemblée Nationale.

Une proposition de loi est prête, elle est passée sous les fourches caudines du service juridique de l'Assemblée Nationale, il ne reste que quelques petits réglages. Une présentation qui aurait dû se faire la semaine prochaine, mais compte tenu de l'actualité nous avons un peu différé la présentation qui se fera en direction de la presse et des associations de protection animale. Il faut que Geneviève Gaillard et les parlementaires signataires soient soutenus. Il faut mesurer à quel point le travail d'une parlementaire n'est pas facile lorsque l'on porte cette dimension. J'ai beaucoup apprécié la présentation de la parlementaire hollandaise. On peut discuter sur la création ou non d'un parti pour les animaux en France, il y a des angles sociaux et des angles économiques.

Ce qui a été dit par rapport à l'abattage et au transport est un non-sens sur le plan écologique, par rapport à la planète, par rapport à l'avenir de nos enfants. Geneviève Gaillard essaie de porter cette réflexion, elle est présidente du groupe d'études sur les animaux et vice-présidente de la commission sur le développement durable. Elle fait ainsi parfaitement le lien.

Nous avons besoin de votre soutien et si possible en ordre cohérent. Il faut une stratégie d'accompagnement, une stratégie qui fasse que les associations de protection animale soient porteuses d'un message aussi fort que celui que portent les opposants. Il faut que les associations réussissent à développer un discours qui aille dans le sens des grands enjeux de la société d'aujourd'hui.

Je vous remercie.

► Conférence d'Allain Bougrain-Dubourg

Président de la Ligue pour la Protection des Oiseaux

Je voudrais vous dire mon émotion, parce que je repense à ma première rencontre avec Jacqueline Gilardoni, il n'y a pas loin de quarante ans. C'était une femme qui avait beaucoup d'allure, qui avait une forte autorité, mais qui avait, avant tout, cette qualité admirable d'être à l'écoute des autres, même des plus modestes. C'était mon cas à l'époque et elle pouvait considérer que je pouvais être, à mon tour, porteur de son message. J'ai retenu d'elle ce qui perdure aujourd'hui à l'OABA : cette capacité de dialogue.



A l'époque, on considérait qu'il y avait les bons et les méchants, et un tueur dans un abattoir était, à mes yeux, un méchant, même si je n'étais pas végétarien. Jacqueline Gilardoni m'expliquait comment on pouvait faire progresser la condition animale (parce qu'en fin de compte, c'était ça l'objectif) en écoutant les tueurs parmi lesquels il y avait des gens de qualité. Je n'ai jamais oublié cette méthode de gouvernance et j'ai essayé de l'appliquer tout au long de ma vie, même si ce n'est pas facile, puisque pour qu'il y ait échange, il faut qu'il y ait écoute mutuelle. C'est ce que vous continuez à poursuivre à l'OABA, avec cette détermination d'un côté et cette capacité d'écoute de l'autre, à l'égard de cet univers terrible qu'est celui de l'élevage et encore plus de l'abattoir. Je trouve cela remarquable. Vous n'avez pas perdu votre identité et vous faites progresser les choses grâce à l'écoute.

Je voudrais revenir sur le statut de l'animal. Je pense que si nous n'avons pas réussi à obtenir une modification du code civil, c'est pour les raisons qui ont été exprimées plus tôt, mais c'est également parce qu'il y a une confusion entre deux approches à l'égard de l'animal : une approche purement éthique et une autre qui relève des mauvais traitements ou du bien-être. En clair, on a panaché un peu l'éthique et le bien-être animal.

Comme je l'ai prétendu, mais je n'ai pas réussi au Conseil économique, social et environnemental : "Ne vous inquiétez pas du réglementaire, l'Europe s'en occupe, la France pourra le faire, l'Assemblée Nationale et le Sénat sont là pour ça". La question qui se pose était : "Est-ce qu'en ce début du 21^{ème} siècle, on peut ne pas trouver un cheminement entre le sujet de droit et l'objet du droit ? Qu'est-ce que ça retire qu'on trouve un cheminement éthique ?" Et si on s'en était tenu uniquement à ça, je pense qu'on aurait pu évoluer. C'est une question de stratégie mais je pense que c'est important. Tous les lobbies qui se sont opposés violemment à cette démarche (après que nous ayons entendu des gens comme Boris Cyrulnik, Jean Claude Ameisen et bien d'autres) qui ont flingué cette saisine (alors que j'en étais à l'écriture) ont eu peur de leur ombre. Je leur ai dit qu'ils ont droit d'avoir peur, mais qu'ils ont le devoir d'identifier cette peur : "De quoi avez-vous peur ?" Ils n'étaient pas capables de me répondre, certains m'ont dit "on va attirer l'homme vers l'animalité" d'autres m'ont dit "mon chien ne m'appartiendra plus parce qu'il s'appartiendra". Voilà je caricature à peine. Donc je crois qu'il fallait effacer ces peurs pour s'en tenir à une approche de dignité, d'éthique en ce début de 21^{ème} siècle et je pense qu'on aurait pu enraciner davantage notre méthode.

Je pense qu'à l'avenir, il faudra distinguer le réglementaire de l'éthique. Plus on va dans le réglementaire, avec le sous-entendu que si le code civil change, les abattoirs vont changer, plus on ira dans le mur. C'est un point de vue que je voulais vous dire.

Votre Président Jean-Pierre Kieffer m'a demandé d'intervenir pour évoquer l'évolution de la condition animale à travers les associations de protection animale et de protection de la nature.

Il est convenu d'admettre que la protection animale, sur le plan juridique, plante véritablement ses racines, en France, en 1802, avec un concours lancé par l'Institut National de France qui pose cette question : "Jusqu'à quel point les traitements barbares exercés sur les animaux intéressent-ils la morale publique ? Et conviendrait-il de faire des lois à cet égard ?". L'Institut recevra en réponse 28 mémoires et manuscrits.

Cette prise de conscience sera suivie, on le sait, par la loi du 2 juillet 1850, dite loi de Grammont, sur les mauvais traitements envers les animaux. Au passage, il faut souligner que les Anglais avaient déjà légiféré 28 ans plus tôt. On se souvient que cette loi fut accueillie dans l'hémicycle, par des quolibets et des railleries ou des apostrophes, et là je cite du style "Il faut avoir de la pitié pour les hommes avant d'en avoir pour les animaux". On n'a pas oublié que le texte a été voté car il accordait davantage une plus grande place à l'hygiène publique, au manque à gagner, et un peu à la morale plutôt qu'à la véritable souffrance animale.

C'est ce qu'on a tendance à penser. Mais, dans une publication remarquable d'Eric Baratay, professeur d'histoire à l'Université de Lyon, spécialisé dans l'histoire des animaux, il fait amende honorable au nom des historiens, en expliquant que les chercheurs ont peut-être manqué d'attention alors que la notion de souffrance animale est déjà, selon lui, présente dans le débat. En clair, la compassion a aussi participé de ce texte fondamental de la loi Grammont.

Cette analyse historique prouve au moins une chose, c'est qu'hier comme aujourd'hui, il reste très difficile de plaider pour l'élémentaire, d'estimer que la souffrance animale peut constituer un critère dominant face aux considérations économiques ou plus simplement aux mauvaises habitudes. A ce propos on n'oublie pas que les combats de coqs et la tauromachie ont résisté aux efforts visant à faire reculer la souffrance animale.

Alors sans revisiter longuement le combat militant qui a favorisé les prises de conscience, on peut constater qu'il s'est décliné en plusieurs démarches différentes et complémentaires.

D'abord le mouvement associatif s'est professionnalisé, c'est très important. En jouant progressivement le rationnel et l'émotionnel, c'est ainsi que des pôles juridiques se sont développés au sein des associations avec une très grande capacité de réactivité.

Ensuite le réseau associatif s'est diversifié avec notamment des organisations spécialisées et très performantes dans le domaine. Je pense évidemment à l'OABA qui plantait ses racines il y a une cinquantaine d'années et qui est toujours un guide, un phare. Je souligne combien j'apprécie le Président de l'OABA qui œuvre de façon remarquable. Je n'oublie pas non plus la LFDA qui, en son temps, a initié et porté la Déclaration des droits de l'animal jusqu'à l'UNESCO.

Des opérations commandos ont également vu le jour. L'une des premières fut peut-être la libération des pigeons détenus dans les volières du tir aux pigeons du Bois de Boulogne. J'y étais. C'était dans les années 1970 que le scandale a été révélé : on lâchait des pigeons qu'on fusillait tout simplement. Cela a conduit à l'interdiction du tir aux pigeons vivants à Paris, puis dans le reste de la France.

Il y a eu également les vols d'animaux, chiens, chats et même singes dans les animaleries de laboratoires. J'y étais aussi. Ces opérations de libération ont incontestablement porté la question de l'expérimentation animale au plus haut niveau, conduisant à la création d'un code d'éthique dont on peut discuter de la véritable efficacité, mais qui a le mérite d'exister. Ce code d'éthique a été instauré (je me permets de le rappeler) à la suite d'un film que j'avais réalisé pour Armand Jammot dans l'émission Les Dossiers de l'écran où j'avais fait une enquête Autopsie d'un sacrifice. A l'époque autant vous dire qu'on n'avait pas les caméras cachées, on venait avec une caméra à l'épaule. On avait révélé des choses insupportables et on voit combien les médias sont très importants dans cette démarche.

Parmi les opérations qui ont marqué l'évolution de la sensibilisation à la protection des animaux, il faut aussi rappeler l'opération Tropicanim menée en direct sur Europe 1 avec Paul Emile Victor. Ce jour-là nous avons réalisé une descente dans l'un des plus grands fournisseurs d'animaux exotiques à destination des zoos et autres ménageries, révélant une mortalité aussi pathétique qu'insoupçonnée. Là encore, l'affaire conduira à renforcer la réglementation portant sur le commerce des espèces exotiques.

Cette opération m'amène à constater qu'il existe une perception très différente à propos de la souffrance animale, entre l'animal sauvage (non tenu en captivité) et l'animal domestique. Qu'il soit chien ou chat dans les refuges, bétail dans les élevages, il a toujours servi de modèle (à travers son triste destin) aux nécessaires progrès éthiques. Du reste, la reconnaissance de la sensibilité, donc de la souffrance, n'est accordée qu'à l'animal domestique, et lui seul, en droit français.

L'animal sauvage n'a pas cette chance. Peut-être parce que les associations qui se sont investies dans la sauvegarde l'ont fait dans un esprit naturaliste, visant à enrayer le déclin de telle ou telle espèce, sans s'attacher au vécu de l'individu. Il y aurait pourtant à dire. Je pense au sort de ces dizaines de milliers d'ortolans, à qui l'on a crevé les yeux, pour les inciter à l'engraissement. Je pense à ces canards servant d'appelants devant les huttes de chasse et conservés dans de minuscules cages en grillage par tous les vents, ainsi que ceux qui restent accrochés par la patte. Je pense à ces blaireaux déterrés dans d'inacceptables souffrances. Je pense à ces pièges qui génèrent la noyade, les mutilations et l'agonie.

Dans ce triste bestiaire, on peut cependant noter que le destin des quelques 150 000 oiseaux marins, victimes de la marée noire de l'Erika, en décembre 1999, a été perçu aussi bien par la douleur vécue par chaque oiseau que par l'inquiétude à l'égard du devenir des espèces. C'est peut-être le cas le plus marquant à propos de la souffrance animale reconnue à la faune sauvage, si l'on exclut, bien sûr, la chasse à courre.



Après ce trop synthétique regard porté sur l'engagement militant en faveur de la condition animale, je voudrais évoquer les acteurs indispensables qui, de près ou de loin, participent à ce mouvement. Il y a les associations, bien sûr, mais il y a aussi :

- Les media : la rubrique dite "des chiens écrasés" en dit long sur le peu d'intérêt porté à la question, hormis lorsqu'un événement spectaculaire révèle une maltraitance avérée. L'histoire toute récente du petit chat de Marseille en est une illustration
- Les "people" : ils participent indiscutablement à faire passer le message mais leur nombre limité et leurs témoignages récurrents finissent par banaliser l'attention qu'on leur porte. En résumé, ils sont ni assez nombreux, ni assez diversifiés.
- Les politiques : outre quelques élus qui n'ont parfois pas hésité à braver le mépris et l'humiliation, les chiffres parlent d'eux-mêmes. A l'Assemblée Nationale, le groupe chasse compte 121 parlementaires, le groupe protection animale s'en tient à 40, soit trois fois moins. Tout est dit...
- Les scientifiques et les juristes : là encore, on compte seulement une poignée d'esprits engagés qui n'hésitent pas à témoigner pour faire avancer la cause, prenant le risque, parfois, de mettre leur carrière en péril.

On le constate, ils ne sont pas si nombreux ceux qui s'investissent pour une plus juste cohabitation entre l'homme et l'animal. C'est un paradoxe, parce que notre pays est l'un de ceux qui comptent le plus grand nombre d'animaux de compagnie. Il faut peut-être chercher l'explication dans une forme d'égoïsme du bonheur : au fond, ne comptent que nos propres animaux de compagnie !

Quoi qu'il en soit, par rapport à d'autres pays (anglo-saxons, notamment), nous affichons un retard méprisant dans le dossier du bien-être animal.

Au ministère de l'Agriculture, le bureau de la protection animale manque singulièrement de moyens et par conséquent de créativité et de dynamisme. Rien d'étonnant, dès lors, que l'actuel projet de loi d'avenir agricole ne mentionne qu'une fois le bien-être animal, dans son introduction, sans en décliner les mises en œuvre.

Au ministère de l'Economie et des Finances, on n'a toujours pas compris, malgré les demandes répétées du Syndicat National des Douanes, qu'il fallait mettre en place une véritable cellule anti-traffic et un lieu d'accueil pour tous les animaux saisis.

Au ministère de l'Ecologie, on n'a toujours pas accompagné, de manière rationnelle, les centres de soins pour la faune sauvage.

Ces quelques exemples montrent le chantier potentiel qui s'impose, avec le concours et la compétence de tous les acteurs concernés.

En attendant et pour conclure, un événement a tout récemment marqué cette pathétique saga : l'appel des intellectuels plaçant pour que le code civil soit revisité. Pourquoi leur texte avait-il été repris dans tous les médias, ouvrant ainsi un débat salutaire ? Probablement parce qu'on ne les attendait pas dans ce rôle. Confrontés à une société en crise, ils ont pourtant jugé utile de considérer l'animal et nos devoirs à son égard, comme une question non méprisable.

Votre assemblée de l'OABA s'apparente à cette démarche bienfaisante, qui ne tire pas l'homme vers l'animalité, comme je l'ai trop souvent entendu, mais qui, bien au contraire, contribue à l'élever. Un mot pour conclure : *"L'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde, c'est l'éducation"*. Ainsi s'exprimait Nelson Mandela.



► Conférence du Docteur Jérôme Languille Chef du Bureau de la Protection animale à la DGAI

C'est un plaisir pour moi d'être ici pour ma deuxième assemblée générale de l'OABA. Je cerne un peu mieux les dossiers. Même si l'équipe du Bureau de la protection animale ne s'est pas tellement étoffée, je garde espoir effectivement. Si on manque de moyens, bientôt la créativité se verra parce qu'elle est en train de renaître. Je reprends confiance sérieusement.

Je souhaitais aujourd'hui répondre à certaines questions qui m'ont été posées sur des sujets techniques pour lesquels il y a eu des avancées qu'il me semble utile d'aborder. Mais j'évoquerai trois dossiers structurants sur le plus long terme en matière de protection animale qui semblent déterminants pour mon Bureau et pas uniquement me limiter à des réponses aux points que vous avez abordés dans le rapport d'activité.



Pour commencer sur ces avancées récentes, je voudrais souligner l'action de nos services qui exécutent un travail magnifique dans les cas de maltraitance dans les directions départementales en charge de la protection des populations. L'an passé, ce sont plus de 17 000 contrôles en matière de protection animale qui ont été réalisés sur le territoire français, il est vrai que plus de 4 000 concernaient la mise aux normes tardives, mais sur laquelle on va aboutir, des bâtiments de truies gestantes qui doivent être logées en groupe et non plus en case individuelle.

Le Directeur général de l'alimentation a mis dans ses priorités nationales d'inspections aux services départementaux des sujets de protection animale de mise aux normes des bâtiments de truies, mais également des bâtiments de gavage des palmipèdes gras (sujet particulièrement délicat). Egalement à partir de 2014, faisant suite à l'entrée en vigueur du Règlement 1099/2009, des instructions ont été données pour un programme de contrôle dans tous les abattoirs français de l'application de ces nouvelles dispositions réglementaires européennes. Ces inspections des abattoirs en matière de protection animale font partie des priorités nationales des inspections des DDPP pour l'année 2014. Le Directeur national de l'alimentation a bien reçu votre demande de mettre cette mission comme prioritaire au niveau national.

Je soulignerai la mobilisation de nos services sur les inspections et la gestion des cas de maltraitance, avec souvent des difficultés dans les procédures qui sont aujourd'hui assez complexes entre les procédures pénales et administratives. Les DDPP de Haute-Savoie et des Côtes d'Armor m'expliquaient tout récemment le plaisir qu'ils avaient à intervenir avec l'OABA.

Je voulais évoquer le transport des animaux, avec deux contentieux qui ont largement progressé cette année. Nous avons avec fermeté donné, en fin d'année dernière, l'instruction aux services de ne plus tolérer de transports de chevreux vers l'abattoir dans des cages de volailles, même si ces animaux sont abattus dans des abattoirs de volailles. Un état des lieux a été fait récemment sur les quatre plus gros abattoirs français de chevreux. La situation s'est bien régularisée alors que depuis des années on avait une sorte de tolérance pour cette filière. Cette production malheureusement est presque un sous-produit de la filière laitière caprine et pourtant il convient que ces animaux soient traités dans de bonnes conditions, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. C'est une grande avancée dont on peut se réjouir. Egalement se réjouir du fait que le contentieux sur le transport des veaux qui viennent des pays britanniques et qui vont vers l'Espagne ou l'Italie est en voie de résolution. On a enfin obtenu, après intervention notamment de ma collaboratrice qui s'occupe du transport, des autorisations pour que les exploitants obtiennent des permis de construire pour créer de nouveaux postes de contrôle particulièrement dans la région de Cherbourg pour que les petits veaux soient correctement accueillis et n'aient pas à faire de longues distances sans être abreuvés.

Sur l'abattage, la grande avancée depuis le 1er janvier 2013 est l'entrée en vigueur du Règlement européen 1099/2009. Globalement, il donne des obligations de formation à toute personne qui travaille au contact des animaux vivants, sacrificateurs y compris. Il donne la responsabilité aux professionnels de s'assurer par des mesures et des modes opératoires normalisés qu'ils maîtrisent les points critiques pour la protection des animaux lors de leur abattage. Cela a demandé un investissement énorme pour les professionnels et pour nos services de mettre en place tout le système de formation et d'habilitation des organismes de formation. Aujourd'hui, quatorze organismes de formation sont habilités pour dispenser ces formations à des opérateurs qui travaillent dans les abattoirs au contact des animaux. Quatorze organismes de formation, ce n'est pas la totalité de ceux qui ont demandé, mais on a été intransigeant dans l'instruction de ces dossiers et beaucoup ont été refusés plusieurs fois. Aujourd'hui ce sont plus de 3 000 opérateurs qui travaillent en secteur vif, qui ont été formés dont 1 800 avec un module "sans étourdissement". Ce sont 850 responsables de la protection animale qui ont été formés. Ces chiffres témoignent de la mobilisation importante sur la dernière année. Le système s'est mis en place à la fin du 1er trimestre 2013.

Sur l'abattoir, un autre concept est prévu par ce nouveau règlement : ce sont les guides de bonnes pratiques. On a dit précédemment que ces guides étaient un peu indigestes avec des logigrammes. Ils sont faits pour faciliter l'analyse des points critiques par les professionnels. Le guide qui a été présenté par l'OABA est complémentaire du guide élaboré par des professionnels, soumis à l'examen de l'ANSES et validé par l'administration. Le premier guide sur les bovins a été validé le 3 avril et je remercie l'OABA pour l'avis donné sur ce projet. En matière d'abattage rituel, un guide pour l'Aïd el kebiri a été élaboré avec l'avis de l'OABA et sera présenté au prochain Comité de pilotage du 15 avril. S'il n'y a pas de remarque particulière, il sera immédiatement diffusé à destination des Préfectures et mis en libre accès sur Internet pour qu'il soit diffusé le plus rapidement possible.



L'Ecole nationale des services vétérinaires (ENSV) a un module désormais d'enseignement en matière de sociologie (on avait demandé un travail sur la sociologie de l'ouvrier en abattoir en secteur vif). Ce travail est extrêmement intéressant pour des gens qui ont été formés, mais on voit également les limites surtout si on n'a pas une bonne légitimité du Responsable protection animale des abattoirs (RPA). C'est important de bien comprendre la difficulté signalisée par Allain Bougrain-Dubourg d'être celui qui met à mort les animaux et l'image qu'on peut avoir de soi de faire ce type de métier.

Pour l'abattage rituel, le message concernant les abattoirs de volailles exportant vers l'Egypte n'est en aucun cas une instruction de la DGAL qui n'a jamais dit ou écrit qu'il fallait faire fi des considérations de protection animale, ne serait-ce que pour obtenir tel ou tel marché.

Je souhaite évoquer le dossier important de la norme halal particulièrement délicat et qui comporte une dimension sociologique évidente. Il est important de comprendre pourquoi dans cette étude sur l'opportunité de cette norme halal, les consommateurs musulmans ont des positions particulièrement strictes par rapport à l'absence d'étourdissement. Une problématique de légitimité culturelle intervient probablement à mon sens. Je remercie l'OABA de participer à ce travail organisé par l'AFNOR.

Pour les axes de travail, nous avons parlé du rôle des vétérinaires. Avec des représentants de l'Ordre, nous allons conduire un grand travail sur plusieurs thèmes notamment sur le vétérinaire sanitaire avec la mise en place d'un module de formation spécifique au bien-être animal qui s'intitulera "Bien-être animal, comprendre et réagir" : qu'est-ce que le bien-être, quand doit-on informer l'administration avant que la totalité des animaux soient morts et quelles sont les responsabilités du vétérinaire ? Cela va se mettre en place dès septembre prochain. On va travailler sur le mandatement du vétérinaire pour faire des expertises et du contrôle en protection animale, ce sera un nouveau dispositif qui va être développé pour permettre

d'appuyer les DDPP qui ne peuvent pas faire face à la multiplication de certains cas de maltraitance. Enfin, on va travailler avec les vétérinaires sur des considérations de maîtrise de la douleur. Un des grands axes pour le Bureau est donc le travail avec la profession vétérinaire sur lequel on a déjà posé beaucoup de jalons.

Le deuxième point que je voulais aborder est la loi d'avenir agricole qui est loin d'être une loi vide du bien-être animal. Il n'y a pas assez souvent le mot "bien-être" mais certains parlementaires vont sans doute corriger et notre bureau y sera favorable. L'an passé j'avais pris l'engagement auprès de Maître Eva Souplet de répondre à la difficulté d'application des procédures administratives de confiscation et de saisie : certaines associations se voyaient parfois contraintes de rendre les animaux aux propriétaires qui les maltraièrent. Il y avait ces incohérences et le fait qu'elles ne pouvaient pas se porter partie civile pour la totalité des infractions. On a tenu parole sur ce point puisque dans l'article 24-6 du projet de loi il y a possibilité par voie d'ordonnance de répondre à votre demande. C'est déjà prévu.

Un sujet à part dans la loi d'avenir qui ne concerne pas l'OABA est la volonté d'encadrer le commerce des chiens et des chats pour dissuader la reproduction à tout-va pour les particuliers. On veut aussi faire en sorte de compliquer la diffusion des petites annonces sur des supports Internet pour éviter les achats coup de cœur et lutter ensuite contre l'abandon. Ce sont moins des sujets pour l'OABA mais c'est un vrai déficit de société.

Le dernier point n'est pas encore dans la loi, mais on va essayer d'introduire la notion de centre de référence en matière de bien-être animal. On n'a pas obligation juridique stricte de le mettre dans la loi, mais on va faire en sorte que ce le soit au même niveau que la notion de laboratoire de référence sanitaire et qu'on mette dans le code rural le sanitaire et le bien-être au même niveau. C'est un signe fort si on y arrive parce que cela permet de dire aux éleveurs dans une approche durable de l'élevage, le bien-être et le sanitaire sont sur le même plan et vous devez les considérer comme intimement liés. Dans le projet de loi, vous avez raison, tout n'est pas bien-être animal, mais sachez qu'il y a aussi du bien-être et j'y tiens à titre personnel.

Je terminerai par les perspectives communautaires. Le Règlement relatif aux transports n'a pas été modifié mais à Bruxelles plus rien ne s'écrit avant 2015 et la future welfare law. A un niveau plus international, l'OIE qui s'occupe depuis 2005 de considérations de bien-être animal, nous demande de participer à l'examen de nouveaux standards dont un très important sur les vaches laitières. Il n'existe pas de réglementation sur le sujet au niveau communautaire.

Par ailleurs, la France fait partie du petit groupe de coordination des travaux de la plateforme Welfare Europe de l'OIE qui travaillera en 2014 et 2015 sur deux sujets : la gestion des chiens errants dans les Balkans (sujet dont on parle beaucoup) et le second sujet sur les modalités d'abattage dans les pays russophones qui sont loin d'être corrects. Sachez qu'on a un petit rôle sur ce plan là.

Ces trois points de perspective vous montrent qu'avec des effectifs limités on peut être créatif et avoir quand même quelques idées.

Je compte encore sur l'OABA et je vous remercie à nouveau et sincèrement de vos actions.



Conseil d'administration



Président
Docteur Jean-Pierre KIEFFER
Vétérinaire



Administrateur
Docteur Gilles QUINET
Contrôleur général honoraire des services
vétérinaires du ministère de l'Agriculture



Vice-président
Maître Alain MONOD
Avocat au Conseil d'Etat
et à la Cour de Cassation



Administrateur
Maître Eva SOUPLET
Avocate au Barreau de Paris



Secrétaire générale
Danielle HEUSE
Psychologue



Administrateur
Docteur Nathalie MELIK
Vétérinaire inspecteur



Trésorier
Laurent BODIN
Conseiller en gestion de patrimoine



Administrateur
Jean-Marie CARONNA
Magistrat



Secrétaire générale adjointe
Bénédicte ITURRIA - LADUREE
Vétérinaire



Administrateur
Jean-Marie CHUPIN
Chef de projet bien-être animal
Retraité de l'Institut de l'Elevage



Trésorier adjoint
Pierre GANTIER
Ingénieur des travaux agricoles,
Président d'honneur du Syndicat des
techniciens du ministère de l'Agriculture



Administrateur
Docteur Fanny ALLMENDINGER
Vétérinaire

Tous droits de reproduction interdits
Sauf autorisation spéciale

Reportage photographique : ALLO PHOTO
Directeur de la publication : Jean-Pierre KIEFFER
P.A.O. : Jacques LEMARQUIS - Imp. nord'imprim

Dépôt légal 2^e trimestre 2014
ISSN : 1958-3621

